

Dépenses des familles au Canada, 1992

Liste des tableaux statistiques et guide de l'utilisateur

Section des enquêtes sur les dépenses des familles
Division des enquêtes-ménages
Statistique Canada

Reproduction ou citation autorisées sous réserve d'indication de la source: Statistique Canada, Section des enquêtes sur les dépenses des familles.

15 novembre 1993

(Révisé le 22 décembre 1993)

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----------|
| Partie 1: INTRODUCTION | 1 |
| AVANT DE COMMENCER... | 2 |
| Partie 2: TABLEAUX STATISTIQUES: LISTES ET DESCRIPTIONS | 3 |
| LISTE DES TABLEAUX STATISTIQUES DÉTAILLÉS | 3 |
| DESCRIPTION DE LA MATIÈRE DES TABLEAUX STATISTIQUES | 5 |
| Description des catégories des colonnes | 5 |
| Description des postes des caractéristiques des ménages | 13 |
| Description des postes du résumé des dépenses | 14 |
| Description des postes des dépenses détaillées | 15 |
| Partie 3: GUIDE DE L'UTILISATEUR | 35 |
| MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE | 35 |
| L'échantillon | 35 |
| Taux de réponse | 35 |
| Procédures de collecte | 35 |
| Fiabilité des estimations de l'enquête | 36 |
| NOTES ET DÉFINITIONS | 37 |
| Caractéristiques des ménages | 37 |
| Revenu et autres postes financiers | 41 |
| Dépenses | 42 |
| NOTES TECHNIQUES | 47 |
| Nombre estimatif de ménages | 47 |
| Comment combiner des colonnes de données dans un même tableau | 47 |
| Comment calculer les dépenses globales | 47 |
| Comment calculer les dépenses par personne | 47 |
| Comment calculer la répartition des dépenses en pourcentage | 48 |
| Comment utiliser les données relatives au pourcentage de ménage ayant déclaré un achat donné | 48 |
| Comment utiliser les données sur la taille de l'échantillon | 48 |
| PRODUITS ET SERVICES CONNEXES | 50 |

Partie 1

INTRODUCTION

Cette série de totalisations contient des renseignements sur les dépenses des ménages tirés de l'Enquête sur les dépenses des familles menée au cours de janvier, février et mars 1993. Ces tableaux sont complémentaires aux tableaux présentés dans la publication no 62-555 au catalogue intitulée "Dépenses des familles au Canada, 1992". Ils comprennent les versions détaillées des tableaux titrés "résumé avec indication de certains détails" qu'on retrouve dans la publication, ainsi que des séries supplémentaires de tableaux détaillés. Ils sont disponibles sur papier, sur microfiche, sur disquette pour micro-ordinateur et sur bande magnétique.

On présente ici aux utilisateurs les descriptions, notes et définitions essentielles. Pour des renseignements supplémentaires, veuillez consulter la publication mentionnée ci-dessus.

L'Enquête de 1992 sur les dépenses des familles a été menée dans les 10 provinces ainsi qu'à Whitehorse et à Yellowknife. On a obtenu les données en demandant aux ménages de se souvenir des dépenses qu'ils avaient effectuées au cours de l'année civile 1992. Les résultats pour Whitehorse et Yellowknife sont présentés séparément dans les tableaux concernant les régions métropolitaines. Toutefois, les données s'y rapportant n'ont pas été prises en compte dans l'établissement des tableaux nationaux.

Comme dans d'autres pays, on recueille des données sur les dépenses avant tout pour surveiller et mettre à jour périodiquement les poids dont on se sert dans le calcul de l'Indice des prix à la consommation (IPC). En outre, lorsqu'on les classe selon certaines variables comme le revenu, le genre de ménage, la province, etc., les données sur les dépenses permettent de jeter les bases de diverses études analytiques sur les habitudes des ménages au Canada en matière de dépenses.

Des données détaillées sur les dépenses alimentaires au cours de 1992 ont été recueillies au moyen de l'Enquête sur les dépenses alimentaires qui a été menée tout au long de 1992. Les données ont été rassemblées au moyen d'une méthode par journal et les résultats sont diffusés séparément.

Depuis 1953, on mène des enquêtes sur les dépenses des familles à intervalle d'environ deux ans. Le champ de la plupart de ces enquêtes se limitait à certaines villes. Seulement quatre des enquêtes précédentes, réalisées en 1969, 1978, 1982 et 1986, englobaient des régions urbaines et rurales plus petites de façon à obtenir une couverture nationale. Voir la description des publications des enquêtes antérieures sur les dépenses des ménages dans le catalogue rétrospectif des publications de Statistique Canada et dans le catalogue courant. La prochaine Enquête sur les dépenses des familles est prévue pour l'année de référence de 1996. Cette enquête aura une couverture nationale.

AVANT DE COMMENCER...

Lire les définitions suivantes. Elles sont indispensables à l'utilisation correcte des tableaux statistiques.

Moy. par mén.

Il s'agit de l'en-tête pour les moyennes annuelles par ménage. Les valeurs moyennes (dépenses en dollars et quantités) sont obtenues en divisant les sommes pondérées des valeurs par ménage par le "Nombre estimatif de ménages". Ces moyennes sont calculées à partir de l'ensemble des ménages d'une catégorie, comprenant ceux qui ont déclaré une valeur de zéro. Pour estimer les valeurs moyennes pour les ménages qui ont déclaré une valeur non nulle, l'utilisateur doit diviser les moyennes par ménage par les pourcentages ne déclarant pas zéro correspondants, et multiplier par 100.

On peut faire l'addition des moyennes de différents postes dans la même colonne pour obtenir de nouveaux sous-totaux.

On ne peut pas faire une simple addition des moyennes de différentes colonnes pour un poste quelconque. (Voir la liste de **Comment ...** ci-dessous.)

% ne décl. pas zéro

Le pourcentage des ménages dans une colonne qui ont déclaré un montant non égal à zéro au titre d'un poste de dépense. On ne peut pas faire l'addition de ces pourcentages pour obtenir des sous-totaux.

Pour plus de renseignements au sujet de ...

Comment combiner les colonnes de données
Comment calculer les dépenses globales
Comment calculer les dépenses par personne
Comment calculer la répartition des dépenses en pourcentage
Comment utiliser les données relatives au pourcentage des ménages déclarants
Comment utiliser les données sur la taille de l'échantillon

veuillez vous référer à la section des **NOTES TECHNIQUES**.

Caractéristiques des ménages:

Un profil socio-économique des ménages dans chaque colonne est présenté au début des tableaux. Utilisez cette information pour interpréter les différences dans les dépenses qu'on peut associer aux différences dans l'âge moyen, le revenu, le nombre et l'âge des enfants, la propriété d'un logement, etc. Veuillez consulter la section **Notes et définitions** pour obtenir les définitions des concepts relatifs aux caractéristiques des ménages et des dépenses.

Partie 2

TABLEAUX STATISTIQUES: LISTES ET DESCRIPTIONS

LISTE DES TABLEAUX STATISTIQUES DÉTAILLÉS

Série #1 - Dépenses moyennes des ménages au Canada, 1992 (Liste de la publication)
N° du tableau

REVENU DU MÉNAGE

Ensemble des ménages:

- 2a. selon le quintile de revenu du ménage
- 3a. selon le revenu du ménage

Ménages d'une personne:

- 4a. selon le revenu du ménage

Ménages de deux personnes ou plus:

- 5a. selon le revenu du ménage

CARACTÉRISTIQUES GÉOGRAPHIQUES

- 6a. selon la taille de la région de résidence
- 7a. selon la région
- 7b. selon la province
- 8a. selon la région métropolitaine - St. John's (T.-N.) à Thunder Bay
- 8b. selon la région métropolitaine - Winnipeg à Whitehorse
- 8c. selon les autres villes/groupes urbains de 30,000 et plus
- 9a. Provinces de l'Atlantique, selon le revenu du ménage
- 10a. Province de Québec, selon le revenu du ménage
- 11a. Ontario, selon le revenu du ménage
- 12a. Provinces des Prairies, selon le revenu du ménage
- 13a. Colombie-Britannique, selon le revenu du ménage

MODE D'OCCUPATION

Ensemble des ménages:

- 14a. selon le mode d'occupation
- 15a. selon certains modes d'occupation et le genre de logement

Ménage de deux personnes ou plus:

- 16a. selon certains modes d'occupation et le genre de logement

CARACTÉRISTIQUES DU MÉNAGE

Ensemble des ménages:

- 17a. selon la taille du ménage
- 17b. selon le genre du ménage
- 18a. selon la composition du ménage
- 19a. selon certains groupes cibles de ménages

Ménages d'une personne:

- 20a. selon l'âge et le sexe

Ménages composés d'un couple marié seulement
ou avec des enfants célibataires seulement:

- 21a. selon l'âge de l'époux et le nombre d'enfants

Ménages composés d'un couple marié seulement ou avec des enfants
célibataires seulement - époux âgé de moins de 65 ans:

- 22a. selon le statut professionnel de l'épouse
- 22b. selon le statut professionnel de l'épouse et l'âge du plus jeune enfant

Série #2 - Dépenses moyennes des ménages au Canada, 10 provinces, 1992 (Tableaux supplémentaires)

N° du tableau

Ensemble des ménages:

30a. selon l'âge de l'époux ou de la personne de référence

Ensemble des ménages selon le mode d'occupation et selon le revenu du ménage:

31a. Propriétaires sans hypothèque

32a. Propriétaires avec hypothèque

33a. Locataires ordinaires

Ménages de deux personnes ou plus:

34a. selon le quintile de revenu du ménage

35a. selon le mode d'occupation

36a. selon l'âge de l'époux ou de la personne de référence

37a. Provinces de l'Atlantique, selon le revenu du ménage

38a. Province de Québec, selon le revenu du ménage

39a. Ontario, selon le revenu du ménage

40a. Provinces des Prairies, selon le revenu du ménage

41a. Colombie-Britannique, selon le revenu du ménage

Ménages composés d'un couple marié seulement
ou avec des enfants célibataires seulement:

42a. selon l'âge de l'époux

43a. selon l'âge de l'épouse

Taille du ménage selon le revenu du ménage:

44a. Ménage de deux personnes

45a. Ménage de trois personnes

46a. Ménage de quatre personnes

47a. Ménage de cinq personnes ou plus

Âge de l'époux ou de la personne de référence selon le revenu du ménage:

48a. Âge de l'époux ou de la personne de référence de moins de 35 ans

49a. Âge de l'époux ou de la personne de référence de 35 à 44 ans

50a. Âge de l'époux ou de la personne de référence de 45 à 54 ans

51a. Âge de l'époux ou de la personne de référence de 55 à 65 ans

52a. Âge de l'époux ou de la personne de référence de 65 ans et plus

Série #3 - Dépenses moyennes des ménages au Canada, 17 régions métropolitaines, 1992

N° du tableau

Ensemble des ménages:

60a. selon l'âge de l'époux ou de la personne de référence

61a. selon la taille du ménage

61b. selon le genre de ménage

62a. selon la composition du ménage

63a. selon le quintile de revenu du ménage

Ménages de deux personnes ou plus:

64a. selon l'âge de l'époux ou de la personne de référence

65a. selon le quintile de revenu du ménage

Ménages d'une personne:

66a. selon l'âge et le sexe

67a. selon le quintile de revenu du ménage

DESCRIPTION DE LA MATIÈRE DES TABLEAUX STATISTIQUES

DESCRIPTION DES CATÉGORIES DES COLONNES

N° du tableau. Description des catégories des colonnes

| 2a, 34a., 63a., 65a., 67a. | Limites supérieures | | | | |
|----------------------------------|---------------------------|--------|--------|--------|--------|
| | 2a | 34a | 63a | 65a | 67a |
| Toutes catégories | | | | | |
| Quintile inférieur | 18,960 | 25,290 | 19,789 | 27,000 | 10,500 |
| Deuxième quintile | 32,072 | 38,990 | 34,108 | 41,843 | 15,221 |
| Troisième quintile | 46,852 | 53,083 | 49,761 | 56,900 | 25,400 |
| Quatrième quintile | 67,829 | 74,466 | 72,394 | 80,450 | 38,540 |
| Quintile supérieur | | | | | |
| 3a. | selon le revenu du ménage | | | | |
| | Toutes catégories | | | | |
| | Moins de \$10,000 | | | | |
| | \$10,000 - 14,999 | | | | |
| | \$15,000 - 19,999 | | | | |
| | \$20,000 - 24,999 | | | | |
| | \$25,000 - 29,999 | | | | |
| | \$30,000 - 34,999 | | | | |
| | \$35,000 - 39,999 | | | | |
| | \$40,000 - 49,999 | | | | |
| | \$50,000 - 59,999 | | | | |
| | \$60,000 - 69,999 | | | | |
| | \$70,000 - 89,999 | | | | |
| | \$90,000 et plus | | | | |
| 4a. | selon le revenu du ménage | | | | |
| | Toutes catégories | | | | |
| | Moins de \$10,000 | | | | |
| | \$10,000 - 14,999 | | | | |
| | \$15,000 - 19,999 | | | | |
| | \$20,000 - 24,999 | | | | |
| | \$25,000 - 29,999 | | | | |
| | \$30,000 - 39,999 | | | | |
| | \$40,000 et plus | | | | |
| 5a. | selon le revenu du ménage | | | | |
| | Toutes catégories | | | | |
| | Moins de \$15,000 | | | | |
| | \$15,000 - 19,999 | | | | |
| | \$20,000 - 24,999 | | | | |
| | \$25,000 - 29,999 | | | | |
| | \$30,000 - 34,999 | | | | |
| | \$35,000 - 39,999 | | | | |
| | \$40,000 - 49,999 | | | | |
| | \$50,000 - 59,999 | | | | |
| | \$60,000 - 69,999 | | | | |
| | \$70,000 - 89,999 | | | | |
| | \$90,000 et plus | | | | |

N° du tableau. Description des catégories des colonnes - suite

- 6a. selon la taille de la région de résidence
Toutes catégories
Toutes régions urbaines
Régions urbaines de 500,000 et plus
Régions urbaines de 1,000,000 et plus
Régions urbaines de 500,000-999,999
Régions urbaines de 100,000-499,999
Régions urbaines de 250,000-499,999
Régions urbaines de 100,000-249,999
Régions urbaines de 30,000-99,999
Régions urbaines de moins de 30,000
Toutes régions rurales
Régions rurales agricoles
Régions rurales non-agricoles
- 7a. selon la région
Toutes catégories
Provinces de l'Atlantique
Québec
Ontario
Provinces des Prairies
Colombie-Britannique
- 7b. selon la province
Terre-Neuve
Île-du-Prince-Édouard
Nouvelle-Écosse
Nouveau-Brunswick
Québec
Ontario
Manitoba
Saskatchewan
Alberta
Colombie-Britannique
- 8a. selon la région métropolitaine - St. John's (T.-N.) à Thunder Bay
St. John's (T.-N.)
Charlottetown-Summerside
Halifax
Saint John (N.-B.)
Québec
Montréal
Ottawa
Toronto
Thunder Bay

N° du tableau. Description des catégories des colonnes - suite

- 8b. selon la région métropolitaine - Winnipeg à Whitehorse
 Winnipeg
 Regina
 Saskatoon
 Calgary
 Edmonton
 Vancouver
 Victoria
 Yellowknife
 Whitehorse
- 8c. selon les autres villes/
 groupes urbains de 30,000 et plus
 Autres villes de l'Atlantique de 30,000 et plus
 Autres villes du Québec de 30,000 et plus
 Autres villes de l'Ontario de 30,000 et plus
 Autres villes de l'Ouest de 30,000 et plus
- 9a., 10a., selon le revenu du ménage
- 48a. Toutes catégories
 Moins de \$15,000
 \$15,000 - 19,999
 \$20,000 - 29,999
 \$30,000 - 39,999
 \$40,000 - 49,999
 \$50,000 - 59,999
 \$60,000 et plus
- 11a., 12a., selon le revenu du ménage
- 31a. Toutes catégories
 Moins de \$15,000
 \$15,000 - 19,999
 \$20,000 - 29,999
 \$30,000 - 39,999
 \$40,000 - 49,999
 \$50,000 - 59,999
 \$60,000 - 79,999
 \$80,000 et plus
- 13a. selon le revenu du ménage
 Toutes catégories
 Moins de \$20,000
 \$20,000 - 34,999
 \$35,000 - 49,999
 \$50,000 - 69,999
 \$70,000 et plus

N° du tableau. Description des catégories des colonnes - suite

- 14a., 35a. selon le mode d'occupation
Tous propriétaires
Propriétaires sans hypothèque
Propriétaires avec hypothèque
Tous locataires
Tous locataires ordinaires
Avec loyer non réduit
Avec loyer réduit
Mode d'occupation mixte
- 15a., 16a. selon certains modes d'occupation et le genre de logement
Propriétaires de maison individuelle
Propriétaires sans hypothèque
Propriétaires avec hypothèque
Propriétaires d'autres logements
Propriétaires sans hypothèque
Propriétaires avec hypothèque
Locataires réguliers d'appartement
Locataires réguliers d'autres logements
- 17a., 61a. selon la taille du ménage
Toutes catégories
Une personne
Deux personnes
Trois personnes
Quatre personnes
Cinq personnes ou plus
- 17b., 61b. selon le genre de ménage
Un adulte
Deux adultes
Deux adultes, un enfant
Trois adultes
Deux adultes, deux enfants
Trois adultes, un enfant
Quatre adultes
Deux adultes, trois enfants ou plus
Un adulte, un enfant ou plus
Autres ménages de 5 personnes ou plus, avec au moins trois adultes
- 18a., 62a. selon la composition du ménage
Ménages d'une personne
Ménages composés de couples mariés:
Couples mariés seulement
Avec enfants célibataires seulement
Autres couples mariés, avec personnes apparentées seulement
Autres ménages:
Famille monoparentale seulement:
Toutes catégories
Avec parent de sexe féminin
Autres ménages avec personnes apparentées seulement
Autres ménages sauf autres couples mariés

N° du tableau. Description des catégories des colonnes - suite

- 19a. selon certains groupes cibles de ménages
Ensemble des ménages
Ménages d'une personne:
Hommes moins de 45 ans
Femmes moins de 45 ans
Femmes de 55 ans et plus qui n'ont pas travaillé
Familles monoparentales avec au moins un enfant de moins de 14 ans
Couples mariés sans enfant à la maison:
Époux de moins de 45 ans, couple travaille à temps plein
Époux de 45 ans et plus, un travailleur ou plus à temps plein
Époux de 55 ans et plus, sans travailleur
Couples mariés avec enfants de moins de 14 ans:
Couple a travaillé à temps plein
Un parent travaille à temps plein, l'autre à temps partiel
Un parent travaille à temps plein, l'autre n'a pas travaillé
Couples mariés avec enfants de 14 ans ou plus seulement:
Couple a travaillé à temps plein
Seulement un parent a travaillé à temps plein
- 20a., 66a. selon l'âge et le sexe
Âge de l'homme dans les ménages d'une personne
Toutes catégories
Moins de 45 ans
45-64 ans
65 ans et plus
Âge de la femme dans les ménages d'une personne
Toutes catégories
Moins de 45 ans
45-64 ans
65 ans et plus
65-74 ans
75 ans et plus
- 21a. selon l'âge de l'époux et le nombre d'enfants
Toutes catégories
Époux âgé de moins de 45 ans:
Sans enfant
Un enfant
Deux enfants
Trois enfants ou plus
Époux 45-64 ans:
Sans enfant
Un enfant
Deux enfants ou plus
Époux 65 ans et plus:
Sans enfant
- 22a. selon le statut professionnel de l'épouse
Toutes catégories
Épouse employée à temps plein
Épouse employée à temps partiel
Épouse non employée

N° du tableau. Description des catégories des colonnes - suite

- 22b. selon le statut professionnel de l'épouse et l'âge du plus jeune enfant
Épouse employée à temps plein - sans enfants
Épouse employée à temps partiel - sans enfants
Épouse non employée - sans enfants
Épouse employée à temps plein - enfant le plus jeune
de moins de 18 ans
Épouse employée à temps partiel - enfant le plus jeune
de moins de 18 ans
Épouse non employée - enfant le plus jeune de moins de 18 ans
Toutes catégories de statut professionnel - enfant le plus
jeune de 18 ans ou plus
- 30a., 36a., selon l'âge de l'époux ou de la personne de référence
60a., 64a Toutes catégories
Moins de 25 ans
25-34 ans
35-44 ans
45-54 ans
55-64 ans
65 ans et plus
65-74 ans
75 ans et plus
- 32a. selon le revenu du ménage
Toutes catégories
Moins de \$30,000
\$30,000 - 39,999
\$40,000 - 49,999
\$50,000 - 59,999
\$60,000 - 69,999
\$70,000 - 79,999
\$80,000 - 89,999
\$90,000 et plus
- 33a. selon le revenu du ménage
Toutes catégories
Moins de \$10,000
\$10,000 - 14,999
\$15,000 - 19,999
\$20,000 - 29,999
\$30,000 - 39,999
\$40,000 - 49,999
\$50,000 - 59,999
\$60,000 et plus
- 37a., 38a., selon le revenu du ménage
Toutes catégories
Moins de \$20,000
\$20,000 - 29,999
\$30,000 - 39,999
\$40,000 - 49,999
\$50,000 - 59,999
\$60,000 et plus

N° du tableau. Description des catégories des colonnes - suite

39a., 40a., selon le revenu du ménage

45a., 49a. Toutes catégories
Moins de \$20,000
\$20,000 - 29,999
\$30,000 - 39,999
\$40,000 - 49,999
\$50,000 - 59,999
\$60,000 - 79,999
\$80,000 et plus

41a. selon le revenu du ménage

Toutes catégories
Moins de \$30,000
\$30,000 - 49,999
\$50,000 et plus

42a. selon l'âge de l'époux

Toutes catégories
Moins de 30 ans
30-34 ans
35-44 ans
45-54 ans
55-64 ans
65 ans et plus
65-69 ans
70 ans et plus

43a. selon l'âge de l'épouse

Toutes catégories
Moins de 30 ans
30-34 ans
35-44 ans
45-54 ans
55-64 ans
65 ans et plus
65-69 ans
70 ans et plus

44a. selon le revenu du ménage

Toutes catégories
Moins de \$15,000
\$15,000 - 19,999
\$20,000 - 24,999
\$25,000 - 29,999
\$30,000 - 34,999
\$35,000 - 39,999
\$40,000 - 49,999
\$50,000 - 59,999
\$60,000 - 79,999
\$80,000 et plus

N° du tableau. Description des catégories des colonnes - suite

| | |
|------|--|
| 46a. | selon le revenu du ménage Toutes catégories Moins de \$30,000 \$30,000 - 39,999 \$40,000 - 49,999 \$50,000 - 59,999 \$60,000 - 69,999 \$70,000 - 89,999 \$90,000 et plus |
| 47a. | selon le revenu du ménage Toutes catégories Moins de \$40,000 \$40,000 - 59,999 \$60,000 - 79,999 \$80,000 et plus |
| 50a. | selon le revenu du ménage Toutes catégories Moins de \$20,000 \$20,000 - 39,999 \$40,000 - 49,999 \$50,000 - 59,999 \$60,000 - 79,999 \$80,000 et plus |
| 51a. | selon le revenu du ménage Toutes catégories Moins de \$20,000 \$20,000 - 29,999 \$30,000 - 39,999 \$40,000 - 59,999 \$60,000 et plus |
| 52a. | selon le revenu du ménage Toutes catégories Moins de \$15,000 \$15,000 - 19,999 \$20,000 - 29,999 \$30,000 - 39,999 \$40,000 et plus |

Nota: Par souci de fiabilité, les dépenses et les quantités moyennes, et le pourcentage de ménages n'ayant pas déclaré zéro ont été remplacés par "..." dans les tableaux dans le cas des articles déclarés par moins de 30 ménages. Ce critère de suppression ne devrait toutefois pas limiter l'utilisation valide des données, car ces articles auraient normalement un coefficient de variation de 30% ou plus. Ce symbole ne doit pas être interprété comme signifiant zéro. Ces articles de dépense constituent des composantes de chiffres globaux plus élevés et plus fiables.

*DESCRIPTION DE LA MATIÈRE DES TABLEAUX STATISTIQUES**Description des postes des caractéristiques des ménages*

| | |
|----------------------------|--|
| Caractéristiques du ménage | |
| 4000 | Nombre de ménages dans l'échantillon |
| 4001 | Nombre estimatif de ménages |
| Moyenne | |
| 4010 | Taille du ménage |
| 4020 | Nombre d'enfants de moins de 5 ans |
| 4021 | Nombre d'enfants entre 5 et 15 ans |
| 4022 | Nombre d'adultes entre 16 et 17 ans |
| 4023 | Nombre d'adultes entre 18 et 64 ans |
| 4024 | Nombre d'adultes de 65 ans et plus |
| 4030 | Nombre de femmes de 14 ans et plus |
| 4031 | Nombre de filles entre 4 et 13 ans |
| 4032 | Nombre d'hommes de 14 ans et plus |
| 4033 | Nombre de garçons entre 4 et 13 ans |
| 4034 | Nombre d'enfants de moins de 4 ans |
| 4040 | Nombre de travailleurs à temps partiel |
| 4041 | Nombre de travailleurs à temps plein |
| 4051 | Âge de l'époux ou de la personne de référence (exclu de tableaux "couple-marié") |
| 4052 | Âge de l'époux (sur tableaux "couples mariés" seulement) |
| 4053 | Âge de l'épouse (sur tableaux "couples mariés" seulement) |
| 4060 | Revenu avant impôt |
| 4061 | Autres recettes monétaires |
| 4062 | Variation nette de l'actif et du passif |
| 4063 | Différence entre les revenus et dépenses |
| Pourcentage | |
| 4080 | Propriétaires de logement au 31 décembre 1992 |
| 4081 | Propriétaires d'automobile ou de camion |
| 4090 | Enfants de moins de 5 ans |
| 4091 | Enfants entre 5 et 15 ans |
| 4092 | Adultes entre 16 et 17 ans |
| 4093 | Adultes entre 18 et 64 ans |
| 4094 | Adultes de 65 ans et plus |
| 4101 | Dont l'épouse travaille à temps plein |
| 4102 | Dont l'époux travaille à temps plein |
| | Dont l'époux est âgé: (sur tableaux "couple marié" seulement) |
| 4110 | De moins de 35 ans |
| 4111 | Entre 35 et 44 ans |
| 4112 | Entre 45 et 64 ans |
| 4113 | De 65 ans et plus |
| | L'époux ou la personne de référence est âgé: (exclu des tableaux "couple-marié") |
| 4115 | De moins de 35 ans |
| 4116 | Entre 35 et 44 ans |
| 4117 | Entre 45 et 64 ans |
| 4118 | De 65 ans et plus |
| Ménages ayant à leur tête: | |
| 4119 | Un couple marié |
| 4120 | Un homme célibataire |
| 4121 | Une femme célibataire |
| 4122 | Ménages composés d'une personne |
| 4124 | Sans travailleurs à temps plein |
| 4125 | Un travailleur à temps plein |
| 4126 | Deux travailleurs ou plus à temps plein |

DESCRIPTION DE LA MATIÈRE DES TABLEAUX STATISTIQUES

Description des postes du résumé des dépenses

| Dépenses moyennes en dollars | |
|------------------------------|---|
| 1000-1572 | Alimentation |
| 2000-2131 | Logement |
| 2000-2096 | Résidence principale |
| 2000-2002 | Logement loué |
| 2010-2080 | Logement appartenant à l'occupant |
| 2090-2096 | Eau, combustible et électricité |
| 2100-2131 | Autre logement |
| 2200-2283 | Entretien ménager |
| 2300-2498 | Articles et accessoires d'ameublement |
| 2300-2344 | Accessoires d'ameublement |
| 2360-2483 | Articles ménagers |
| 2490-2498 | Services |
| 2500-2879 | Habillement |
| 2900-2965 | Transport |
| 2900-2949 | Transport privé |
| 2950-2965 | Transport public |
| 3000-3063 | Soins de santé |
| 3100-3153 | Soins personnels |
| 3200-3370 | Loisirs |
| 3380-3386 | Matériel de lecture et autres imprimés |
| 3390-3400 | Education |
| 3500-3515 | Produits du tabac et boissons alcoolisées |
| 3600-3612 | Dépenses diverses |
| 1000-3612 | Consommation courante totale |
| 3700-3703 | Impôts personnels |
| 3710-3716 | Sécurité |
| 3720-3724 | Dons et contributions |
| 1000-3724 | Dépenses totales |

| Répartition en pourcentage | |
|----------------------------|---|
| 1000-1572 | Alimentation |
| 2000-2131 | Logement |
| 2000-2096 | Résidence principale |
| 2000-2002 | Logement loué |
| 2010-2080 | Logement appartenant à l'occupant |
| 2090-2096 | Eau, combustible et électricité |
| 2100-2131 | Autre logement |
| 2200-2283 | Entretien ménager |
| 2300-2498 | Articles et accessoires d'ameublement |
| 2300-2344 | Accessoires d'ameublement |
| 2360-2483 | Articles ménagers |
| 2490-2498 | Services |
| 2500-2879 | Habillement |
| 2900-2965 | Transport |
| 2900-2949 | Transport privé |
| 2950-2965 | Transport public |
| 3000-3063 | Soins de santé |
| 3100-3153 | Soins personnels |
| 3200-3370 | Loisirs |
| 3380-3386 | Matériel de lecture et autres imprimés |
| 3390-3400 | Education |
| 3500-3515 | Produits du tabac et boissons alcoolisées |
| 3600-3612 | Dépenses diverses |
| 1000-3612 | Consommation courante totale |
| 3700-3703 | Impôts personnels |
| 3710-3716 | Sécurité |
| 3720-3724 | Dons et contributions |
| 1000-3724 | Dépenses totales |

*DESCRIPTION DE LA MATIÈRE DES TABLEAUX STATISTIQUES**Description des postes des dépenses détaillées*

| | |
|-----------|---|
| 1000-1572 | Alimentation |
| 1000-1520 | Aliments achetés dans un magasin |
| 1000 | Dans les environs ou en voyage d'un jour |
| 1520 | Lors de voyage de plus d'un jour |
| 1530-1532 | Pension payée à des ménages privés |
| 1530 | Par des membres du ménage et des chambreurs |
| 1532 | Lors de voyages de plus d'un jour |
| 1560-1572 | Aliments achetés au restaurant, etc. |
| 1560-1563 | Dans les environs ou en voyage d'un jour |
| 1560 | Au travail |
| 1561 | A l'école |
| 1562 | Autres endroits de restauration |
| 1563 | Casse-croûte |
| 1570-1572 | Lors de voyages de plus d'un jour |
| 1570 | Au travail |
| 1571 | A l'école et au collègue |
| 1572 | En vacances ou autres voyages |
| 2000-2131 | Logement |
| 2000-2096 | Résidence principale |
| 2000-2002 | Logement loué |
| 2000 | Loyer |
| 2001 | Entretien, réparations et modification |
| 2002 | Primes d'assurance pour locataires |
| 2010-2080 | Logement appartenant à l'occupant |
| 2010-2049 | Entretien, réparations et remplacement |
| 2010-2029 | Coût du contrat et de main-d'oeuvre |
| 2010 | Clôtures, patios et allées |
| 2011 | Murs extérieurs |
| 2012 | Peinture (intérieur et extérieur) |
| 2013 | Papier peint |
| 2014 | Autres murs intérieurs et plafonds |
| 2015 | Menuiserie (y compris parquet de bois) |
| 2016-2017 | Systèmes d'électricité |
| 2016 | Remplacement |
| 2017 | Réparations et entretien |
| 2018-2021 | Systèmes automatiques |
| 2018-2019 | Plomberie |
| 2018 | Remplacement des garnitures |
| 2019 | Réparations et entretien |
| 2020-2021 | Chauffage et climatisation |
| 2020 | Remplacement de l'équipement |
| 2021 | Réparations et entretien |
| 2022 | Remplacement de la toiture |
| 2023 | Gouttières, autres réparations de toiture |
| 2024-2025 | Revêtement de sol rigide et moquette |
| 2024 | Remplacement de moquette |
| 2025 | Réparations et entretien |
| 2026-2029 | Autre remplacement et réparation |
| 2026 | Remplacement d'appareil encastré |
| 2027 | Calfeutrage et coupe-froid |
| 2028 | Autres remplacements |
| 2029 | Autres réparations et entretien |

Description des postes des dépenses détaillées - suite

| | |
|-----------|---|
| 2030-2049 | Matériaux |
| 2030 | Clôtures, patios et allées |
| 2031 | Murs extérieurs |
| 2032 | Peinture (intérieur et extérieur) |
| 2033 | Papier peint |
| 2034 | Autres réparations, murs intérieurs et plafonds |
| 2035 | Menuiserie (y compris parquet de bois) |
| 2036-2037 | Systèmes d'électricité |
| 2036 | Remplacement |
| 2037 | Réparations et entretien |
| 2038-2041 | Systèmes automatiques |
| 2038-2039 | Plomberie |
| 2038 | Remplacement des garnitures |
| 2039 | Réparations et entretien |
| 2040-2041 | Chauffage et climatisation |
| 2040 | Remplacement de l'équipement |
| 2041 | Réparations et entretien |
| 2042 | Remplacement de la toiture |
| 2043 | Gouttières, autres réparations de toiture |
| 2044-2045 | Revêtement de sol rigide et moquette |
| 2044 | Remplacement de moquette |
| 2045 | Réparations et entretien |
| 2046-2049 | Autre remplacement et réparation |
| 2046 | Remplacement d'appareil encastré |
| 2047 | Calfeutrage et coupe-froid |
| 2048 | Autres remplacements |
| 2049 | Autres réparations et entretien |
| | Entretien, réparations et remplacement - totaux |
| 2050-2069 | Coût du contrat, main-d'oeuvre et matériaux |
| 2050 | Clôtures, patios et allées |
| 2051 | Murs extérieurs |
| 2052 | Peinture (intérieur et extérieur) |
| 2053 | Papier peint |
| 2054 | Autres réparations, murs intérieurs et plafonds |
| 2055 | Menuiserie (y compris parquet de bois) |
| 2056-2057 | Systèmes d'électricité |
| 2056 | Remplacement |
| 2057 | Réparations et entretien |
| 2058-2061 | Systèmes automatiques |
| 2058-2059 | Plomberie |
| 2058 | Remplacement des garnitures |
| 2059 | Réparations et entretien |
| 2060-2061 | Chauffage et climatisation |
| 2060 | Remplacement de l'équipement |
| 2061 | Réparations et entretien |
| 2062 | Remplacement de la toiture |
| 2063 | Gouttières, autres réparations de toiture |
| 2064-2065 | Revêtement de sol rigide et moquette |
| 2064 | Remplacement de moquette |
| 2065 | Réparations et entretien |
| 2066-2069 | Autre remplacement et réparation |
| 2066 | Remplacement d'appareil encastré |
| 2067 | Calfeutrage et coupe-froid |
| 2068 | Autres remplacements |
| 2069 | Autres réparations et entretien |
| 2070 | Frais de condominium |
| 2071 | Impôts fonciers |
| 2072 | Primes d'assurance de propriétaire |

Description des postes des dépenses détaillées - suite

| | |
|-----------|--|
| 2073-2074 | Intérêt hypothécaire |
| 2073 | Première hypothèque |
| 2074 | Deuxième hypothèque |
| 2075-2080 | Autres dépenses |
| 2075 | Commission pour vente immobilière |
| 2076 | Honoraires relatifs aux logements |
| 2077 | Primes d'assurance hypothécaire |
| 2078-2080 | Autres dépenses |
| 2078 | Frais d'évaluation, d'arpentage, pénalités hypothécaires |
| 2080 | Droits de mutation |
| 2090-2096 | Eau, combustible et électricité |
| 2090 | Eau |
| 2091 | Huile à chauffage et autre combustible liquide |
| 2092 | Gaz canalisé |
| 2093-2095 | Autres combustibles |
| 2093 | Gaz en bouteille |
| 2094 | Bois de chauffage |
| 2095 | Autres combustibles et frais de chauffage |
| 2096 | Électricité |
| 2100-2131 | Autre logement |
| 2100-2117 | Maison de villégiature |
| 2100 | Entretien, réparations et remplacement |
| 2101 | Impôts fonciers et assainissement des eaux usées |
| 2102 | Primes d'assurance |
| 2103 | Intérêt hypothécaire |
| 2110 | Eau et combustible |
| 2116 | Électricité |
| 2117 | Autres dépenses |
| 2120-2123 | Hébergement des voyageurs |
| 2120 | Hôtels |
| 2121 | Motels |
| 2122-2123 | Autre hébergement des voyageurs |
| 2122 | Terrains de camping |
| 2123 | Maisons de chambres pour touristes, autres |
| 2130 | Maison de villégiature louée |
| 2131 | Autre hébergement hors du foyer |
| 2200-2283 | Entretien ménager |
| 2200-2205 | Communications |
| 2200-2204 | Téléphone |
| 2200 | Achats d'appareils téléphoniques, etc. |
| 2201-2204 | Service |
| 2201 | Installation et réparations |
| 2202 | Frais de base |
| 2203 | Autres frais d'appels locaux |
| 2204 | Frais d'interurbain |
| 2205 | Poste et autres frais de communication (sauf colis) |
| 2210-2213 | Frais de garde d'enfants |
| 2210-2212 | Frais de garde d'enfants (sauf 2213) |
| 2210 | Centres de soins et garderies de jour |
| 2211 | Autre garde à l'extérieur du foyer |
| 2212 | Garde au foyer les jours de semaine |
| 2213 | Autre garde au foyer |
| 2220 | Services domestiques |

Description des postes des dépenses détaillées - suite

- 2230-2234 Dépenses au titre des animaux favoris
 - 2230 Nourriture en cons. pour chiens et chats
 - 2231 Autres aliments pour chiens et chats
 - 2232 Autres aliments pour animaux favoris
 - 2233 Achats d'animaux favoris et biens reliés
 - 2234 Soins vétérinaires et autres services
- 2240-2250 Produits de nettoyage ménagers
 - 2240-2242 Détersif et savon (sauf soin personnel)
 - 2240 Détersif de blanchissage (y compris savons)
 - 2241 Détersif liquide (sauf détersif de blanchissage)
 - 2242 Détersif pour lave-vaisselle automatique
 - 2243-2246 Produits pour nettoyer ou cirer
 - 2243 Nettoyeur pour cabinet de toilette
 - 2244 Poudres de nettoyage et à récurer
 - 2245 Cirages et cires
 - 2246 Autres produits de nettoyage et de cirage
 - 2247-2250 Produits chimiques ménagers spéciaux
 - 2247 Eau de javel
 - 2248 Adoucisseurs de tissus
 - 2249 Désinfectants et désodorisants ménagers
 - 2250 Autres produits chimiques ménagers spéciaux
- 2260-2268 Articles en papier, emballages pour aliments
 - 2260 Serviettes de papier
 - 2261 Papier-mouchoirs et papier-hygiéniques
 - 2262 Cartes de souhaits et cartes postales
 - 2263 Papeterie (sauf fournitures scolaires)
 - 2264 Papier d'emballage
 - 2265 Autres fournitures en papier
 - 2266 Sacs à déchets en plastique
 - 2267 Autres sacs et articles en plastique
 - 2268 Emballages et autres produits métalliques
- 2270-2275 Biens et services d'horticulture
 - 2270 Graines de légumes, de fleurs et d'herbe
 - 2271 Produits de serre et de pépinière
 - 2272 Plantes en pots, fleurs coupées, etc.
 - 2273 Pesticides, herbicides, insecticides
 - 2274 Engrais, terreaux et amendements
 - 2275 Services horticoles et de déneigement
- 2280-2283 Autres articles ménagers
 - 2280 Ampoules et tubes électriques
 - 2281 Piles
 - 2282 Fournitures de bureau n.d.a.
 - 2283 Autres articles
- 2300-2498 Articles et accessoires d'ameublement
 - 2300-2344 Accessoires d'ameublement
 - 2300-2318 Meubles
 - 2300-2302 Meubles rembourrés
 - 2300 Canapés-lits
 - 2301 Canapés (y compris fauteuils assortis)
 - 2302 Autres meubles rembourrés
 - 2303-2309 Meubles en bois
 - 2303 Meubles de chambre à coucher
 - 2304 Meubles de salle de séjour
 - 2305 Meubles de salle à manger
 - 2306 Meubles de cuisine

Description des postes des dépenses détaillées - suite

| | |
|-----------|---|
| 2307-2308 | Autres meubles d'intérieur en bois |
| 2307 | Bibliothèques, bureaux, rayonnages |
| 2308 | Autres (salle de bain, etc.) |
| 2309 | Meubles d'extérieur |
| 2311-2313 | Meubles de métal et autres |
| 2311 | Meubles de salle à manger/de cuisine |
| 2312 | Autres meubles d'intérieur |
| 2313 | Meubles d'extérieur |
| 2318 | Matelas, sommiers, bâtis, armatures de lit |
| 2320-2329 | Articles ménagers en textile et accessoires reliés |
| 2320 | Matériel pour rideaux, tentures, etc. |
| 2321-2323 | Cache-fenêtres |
| 2321 | Rideaux |
| 2322 | Tentures |
| 2323 | Autres (toiles, stores) |
| 2324-2326 | Literie |
| 2324 | Draps et taies d'oreillers |
| 2326 | Autre literie |
| 2327 | Nappes, serviettes de table, etc. |
| 2328 | Serviettes, débarbouillettes, descente de bain |
| 2329 | Autres articles ménagers en matière textile |
| 2330 | Tapis, carpettes, paillasons |
| 2340-2344 | Articles d'art, antiquités et articles de décoration |
| 2340 | Cadres pour miroirs et tableaux |
| 2341 | Oeuvres d'art et articles de décoration |
| 2342 | Oeuvres d'art originales |
| 2343 | Antiquités |
| 2344 | Miroirs |
| 2360-2483 | Articles ménagers |
| 2360-2403 | Appareils ménagers |
| 2360-2363 | Air climatisé et réfrigération |
| 2360 | Climatiseurs, humidificateurs et déshumidificateurs d'appartement |
| 2362 | Réfrigérateurs et réfrigérateurs-congélateurs |
| 2363 | Congélateurs |
| 2370-2375 | Appareils pour cuire et réchauffer les aliments |
| 2370 | Fourneaux de cuisine et cuisinières |
| 2371 | Fours à micro-ondes et à convection |
| 2374 | Barbecue au gaz |
| 2375 | Autres |
| 2380 | Appareils électriques pour préparer les aliments |
| 2390-2393 | Appareils pour la lessive |
| 2390 | Machines à laver |
| 2391 | Sécheuses |
| 2393 | Fers à repasser électriques |
| 2400-2403 | Autres appareils et accessoires électriques |
| 2400 | Aspirateurs et autres appareils de nettoyage |
| 2401 | Lave-vaisselle automatiques |
| 2402 | Machines à coudre électriques |
| 2403 | Autres appareils et accessoires électriques |
| 2410 | Lampes électriques portatives |
| 2420-2423 | Accessoires de cuisine et de cuisson non-électriques |
| 2420 | Ustensiles de cuisson |
| 2421 | Ustensiles pour préparer les aliments |
| 2422 | Ustensiles pour conserver les aliments |
| 2423 | Outils de cuisine manuels, etc. |

Description des postes des dépenses détaillées - suite

- 2430-2434 Articles de table et couverts de table
 - 2430 En métal précieux
 - 2431 En acier inoxydable ou autre métal
 - 2432 En porcelaine ou céramique
 - 2433 En verre ou en cristal
 - 2434 Autre (sauf jetable)
- 2440-2442 Outils et matériel de maison et d'atelier
 - 2440 Outils à main mécaniques
 - 2441 Autre outils et matériel mécaniques
 - 2442 Autres outils et matériel
- 2450-2454 Matériel de jardinage et de déneigement
 - 2450 Tracteurs et cultivateur de gazon, jardin
 - 2451 Tondeuses à gazon mécaniques
 - 2452 Chasse-neige
 - 2453-2454 Autres outils et matériel de jardinage
 - 2453 Outils et matériel mécaniques
 - 2454 Autres outils et matériel (y compris pièces)
- 2461-2470 Autres articles ménagers
 - 2461 Balais, brosses, vadrouilles, etc.
 - 2462 Machines à calculer
 - 2463 Machines à écrire
 - 2464 Matériel de blanchissage non-électrique
 - 2466 Valises
 - 2467-2470 Tous les autres articles ménagers
 - 2467 Tiges et montures pour rideaux, etc.
 - 2468 Matériel de sécurité au foyer
 - 2469 Horloges, minuterie, pèse-aliments, etc.
 - 2470 Articles ménagers divers
- 2480-2483 Pièces et organes aux. (achetées séparément)
 - 2480 Gros appareils ménagers
 - 2483 Autres articles et accessoires d'ameublement
- 2490-2498 Services reliés aux accessoires, articles d'ameublement
 - 2490-2492 Location d'accessoires et articles d'ameublement
 - 2490 Location d'appareils de chauffage
 - 2492 Articles et accessoires d'ameublement
 - 2493-2495 Entretien et réparations
 - 2493 Meubles
 - 2494-2495 Appareils
 - 2494 Gros appareils ménagers
 - 2495 Autres appareils
 - 2497 Services de sécurité domestiques
 - 2498 Autres services (ex. confection de tentures)
- 2500-2879 Habillement
- 2500-2583 Vêtements pour femmes (14 ans et plus)
- 2500-2504 Manteaux et vestes
 - 2500 Manteaux et vestes de cuir
 - 2501 Manteaux et vestes de fourrure
 - 2502 Manteaux et vestes d'hiver
 - 2503 Imperméables, manteaux toutes saisons
 - 2504 Autres manteaux et vestes légers
- 2510-2511 Tailleurs et robes
 - 2510 Tailleurs (y compris les pantailleurs)
 - 2511 Robes

Description des postes des dépenses détaillées - suite

| | |
|-----------|---|
| 2520-2526 | Vêtements tout-aller |
| 2520 | Jeans |
| 2521 | Autres pantalons et shorts (sauf jeans) |
| 2522 | Jupes |
| 2523 | Blouses et chemisiers |
| 2524 | Tee-shirts et autres corsages |
| 2526 | Chandails |
| 2530-2532 | Vêtements de sport |
| 2530 | Vêtements de ski |
| 2531 | Vêtements de plage |
| 2532 | Autres vêtements de sport |
| 2540 | Autres vêtements spécialisés |
| 2550-2554 | Lingerie, bas, vêtements de nuit |
| 2550 | Vêtements de base |
| 2551 | Lingerie |
| 2552 | Bas et chaussettes |
| 2553 | Vêtements de nuit |
| 2554 | Vêtements de détente |
| 2560-2563 | Autres vêtements et accessoires |
| 2560 | Gants et mitaines |
| 2561 | Coiffures et écharpes |
| 2562 | Ceintures, sacs à main et portefeuilles |
| 2563 | Autres accessoires |
| 2570-2572 | Bijoux |
| 2570 | Montres |
| 2571 | Bijoux en métal précieux |
| 2572 | Autres bijoux (y compris de fantaisie) |
| 2580-2583 | Chaussures |
| 2580 | Souliers et bottes habillées |
| 2581 | Bottes isolantes, de travail, d'excursion |
| 2582 | Chaussures d'athlétisme |
| 2583 | Autres chaussures |
| 2590-2663 | Vêtements pour fillettes (4-13 ans) |
| 2590-2595 | Vêtements pour l'extérieur |
| 2590 | Vêtements de ski |
| 2591 | Manteaux et vestes de cuir |
| 2592 | Manteaux et vestes de fourrure |
| 2593 | Manteaux et vestes d'hiver |
| 2594 | Imperméables, manteaux toutes saisons |
| 2595 | Autres manteaux et vestes légers |
| 2600-2601 | Taillleurs et robes |
| 2600 | Taillleurs (y compris pantailleurs) |
| 2601 | Robes |
| 2610-2611 | Pantalons (y compris shorts) |
| 2610 | Jeans |
| 2611 | Autres pantalons |
| 2620-2622 | Blouses, tee-shirts et chandails |
| 2620 | Blouses et chemisiers |
| 2621 | Tee-shirts et autres corsages |
| 2622 | Chandails |
| 2630-2634 | Sous-vêtements, vêtement de nuit, bas, etc. |
| 2630 | Vêtements de base |
| 2631 | Lingerie |
| 2632 | Bas et chaussettes |
| 2633 | Vêtements de nuit |
| 2634 | Vêtements de détente |

Description des postes des dépenses détaillées - suite

- 2640-2650 Autres vêtements, accessoires et bijoux
 - 2640 Jupes
 - 2641 Vêtements de plage
 - 2642 Autres vêtements de sport
 - 2643 Autres vêtements spéciaux
 - 2644 Gants et mitaines
 - 2645 Coiffures et écharpes
 - 2646 Ceintures, sacs à main et portefeuilles
 - 2647 Autres accessoires
 - 2648 Montres
 - 2649 Bijoux en métal précieux
 - 2650 Autres bijoux
- 2660-2663 Chaussures
 - 2660 Souliers et bottes habillées
 - 2661 Bottes isolantes, de travail, d'excursion
 - 2662 Chaussures d'athlétisme
 - 2663 Autres chaussures
- 2670-2753 Vêtements pour hommes (14 ans et plus)
- 2670-2673 Manteaux et vestes
 - 2670 Manteaux et vestes de cuir ou de fourrure
 - 2671 Manteaux et vestes d'hiver
 - 2672 Imperméables, manteaux toutes saisons
 - 2673 Autres manteaux et vestes légers
- 2680-2681 Complots et vestons sport
 - 2680 Complots
 - 2681 Vestons sport et blazers
- 2690-2691 Pantalons
 - 2690 Jeans
 - 2691 Autres pantalons (y compris shorts)
- 2700-2706 Autres vêtements
 - 2700 Chemises habillées
- 2701-2702 Chemises sport
 - 2701 Chemises sport tissées
 - 2702 Chemises sport tricotées
- 2703 Chandails
- 2704 Chaussettes
- 2705 Sous-vêtements
- 2706 Pyjamas et vêtements de détente
- 2710-2711 Vêtements de sport
 - 2710 Vêtements de ski
 - 2711 Autres vêtements de sport
- 2720 Autres vêtements spéciaux
- 2730-2733 Autres vêtements et accessoires
 - 2730 Gants et mitaines
 - 2731 Cravates
 - 2732 Ceintures et portefeuilles
 - 2733 Autres accessoires
- 2740-2742 Bijoux
 - 2740 Montres
 - 2741 Bijoux en métal précieux
 - 2742 Autres bijoux
- 2750-2753 Chaussures
 - 2750 Souliers et bottes habillées
 - 2751 Bottes isolantes, de travail, d'excursion
 - 2752 Chaussures d'athlétisme
 - 2753 Autres chaussures
- 2760-2813 Vêtements pour garçons (4-13 ans)

Description des postes des dépenses détaillées - suite

- 2760-2766 Vêtements d'extérieur
 - 2760 Vêtements de ski
 - 2761 Manteaux et vestes de cuir ou de fourrure
 - 2762 Manteaux et vestes d'hiver
 - 2763 Imperméables, manteaux toutes saisons
 - 2764 Autres manteaux et vestes légers
 - 2765 Complots
 - 2766 Vestons sport et blazers
- 2770-2771 Pantalons (y compris shorts)
 - 2770 Jeans
 - 2771 Autres pantalons (y compris shorts)
- 2780-2783 Chemises, tee-shirts et chandails
 - 2780 Chemises habillées
- 2781-2782 Chemises sport
 - 2781 Chemises sport tissées
 - 2782 Chemises sport tricotées
- 2783 Chandails
- 2790-2792 Sous-vêtements, vêtements de nuit, de détente, chaussures
 - 2790 Chaussettes
 - 2791 Sous-vêtements
 - 2792 Pyjamas et vêtements de détente
- 2800-2808 Autres vêtements, accessoires et bijoux
 - 2800 Autres vêtements de sport
 - 2801 Autres vêtements spéciaux
 - 2802 Gants et mitaines
 - 2803 Cravates
 - 2804 Ceintures et portefeuilles
 - 2805 Autres accessoires
 - 2806 Montres
 - 2807 Bijoux en métal précieux
 - 2808 Autres bijoux
- 2810-2813 Chaussures
 - 2810 Souliers et bottes habillées
 - 2811 Bottes isolantes, de travail, d'excursion
 - 2812 Chaussures d'athlétisme
 - 2813 Autres chaussures
- 2820-2850 Vêtements pour enfants (de moins de 4 ans)
 - 2820-2825 Vêtements de jour
 - 2820 Manteaux, vestes et combinaison de neige
 - 2821 Robes, robes chasubles et costumes
 - 2822 Blouses, chemises et tee-shirts
 - 2823 Jupes, pantalons, shorts et vêtements de plage
 - 2824 Chaussettes et autres, et sous-vêtements
 - 2825 Chandails, coiffures et mitaines
 - 2830 Vêtements de nuit
 - 2840 Autres vêtements pour enfants
 - 2850 Chaussures
- 2860-2879 Tissus pour vêtements, articles et services
 - 2860-2864 Tissus pour vêtements
 - 2860 Laine (sauf pour artisanat)
 - 2861 Étoffes pour tailleurs, manteaux
 - 2862 Tissus pour robes
 - 2864 Autre matériel pour vêtements
 - 2865 Menus articles

Description des postes des dépenses détaillées - suite

- 2870-2879 Services vestimentaires
 - 2870 Confection et coupe de vêtements
 - 2871 Entreposage de vêtements
- 2872-2874 Nettoyage
 - 2872 Service de blanchissage
 - 2873 Service de nettoyage à sec
 - 2874 Libre-service: blanchissage, nettoyage à sec
- 2876-2878 Autre entretien et réparation de vêtements
 - 2876 Vêtements (sauf nettoyage)
 - 2877 Montres et autres bijoux
 - 2878 Chaussures
 - 2879 Autres services vestimentaires
- 2900-2965 Transport
- 2900-2949 Transport privé
- 2900-2904 Achat d'automobiles et de camions
 - 2900 Automobiles
 - 2901 Camions (y compris fourgonnettes)
- 2903-2904 Vente séparée d'automobiles et camions
 - 2903 Vente séparée d'automobiles
 - 2904 Vente séparée de camions
- 2910-2911 Achat d'accessoires automobiles
 - 2910 Radios et lecteurs de bandes pour auto
 - 2911 Autres articles et accessoires auxiliaires
- 2915-2923 Location d'automobiles et camions
- 2915-2922 Autos et camions loués (à court terme)
- 2915-2918 Automobiles
 - 2915 Frais de location (y compris assurance)
 - 2916 Frais d'assurance facultative
 - 2917 Essence et autres carburants
 - 2918 Autres frais
- 2919-2922 Camions (y compris fourgonnettes)
 - 2919 Frais de location (y compris assurance)
 - 2920 Frais d'assurance facultative
 - 2921 Essence et autres carburants
 - 2922 Autres frais
 - 2923 Frais de location (à long terme) pour autos/camions
- 2930-2949 Utilisation de l'automobile et du camion
- 2930 Essence et carburant
- 2932 Pneus
- 2933 Batteries
- 2934 Autre matériel pour entretien et réparations
- 2935-2939 Réparations et travaux d'entretien
 - 2935 Vidanges et graissages
 - 2936 Mises au point
 - 2937 Autres réparations et entretien mécanique et électrique
 - 2938 Carrosserie (y compris peinture)
 - 2939 Autres réparations et travaux d'entretien
- 2940-2942 Stationnement et location de garage
 - 2940 Au domicile (non compris dans le loyer)
- 2941-2942 Autres stationnements
 - 2941 Régulier
 - 2942 Autres frais de stationnement
 - 2943 Cours de conduite

Description des postes des dépenses détaillées - suite

- 2944-2945 Permis de conduire et examens
 - 2944 Permis de conduire
 - 2945 Examens de conduite
 - 2947 Primes d'assurance publiques et privées
 - 2948 Frais d'immatriculation (excluant l'assurance publique)
 - 2949 Autres frais d'exploitation
- 2950-2965 Transport public
- 2950-2954 Transport local et de banlieue
 - 2950 Services de déménagement, d'entreposage, livraison
 - 2951 Autobus, métro, tramway
 - 2952 Autobus ou train de banlieue
 - 2953 Taxi
 - 2954 Autres services de transport locaux
- 2960-2965 Transport interurbain
 - 2960 Services de déménagement, entreposage
 - 2961 Avion
 - 2962 Train
 - 2963 Autocars interurbains
 - 2964 Autres services de transport de passagers
 - 2965 Autres services de livraison interurbains
- 3000-3063 Soins de santé
- 3000-3053 Frais directs payés par le ménage
 - 3000 Fournitures pour soins de santé
- 3001-3002 Produits médicaux et pharmaceutiques
 - 3001 Prescriptions
 - 3002 Autres
 - 3011 Soins médicaux
- 3020-3023 Articles et services pour soins des yeux
 - 3020 Lunettes
 - 3021 Verres de contact
 - 3023 Autres articles pour soins des yeux
 - 3030 Autres articles pour soins de santé
- 3040-3042 Soins dentaires
 - 3040 Soins orthodontiques et périodontiques
 - 3041 Prescription et ajustement de dentiers
 - 3042 Autres soins dentaires
- 3050-3053 Soins hospitaliers et autres soins médicaux
 - 3050 Soins hospitaliers
 - 3051-3053 Autres soins médicaux
 - 3051 Autres praticiens de la santé
 - 3052 Programme de contrôle de poids/cesser de fumer
 - 3053 Autres services médicaux
- 3060-3063 Primes d'assurance-médicale
 - 3060 Régime public d'assurance-hospitalisation et assurance médicale
- 3061-3063 Régime privé de soins médicaux
 - 3061 Régime complémentaire (y compris assurance-médicaments)
 - 3062 Régime de soins dentaires (police distincte)
 - 3063 Assurance-accidents et assurance-invalidité
- 3100-3153 Soins personnels
- 3100-3140 Articles et fournitures de soins personnels
- 3100-3114 Produits de toilette et de beauté
 - 3100 Crèmes et lotions
- 3101-3103 Maquillage
 - 3101 Maquillage pour les yeux
 - 3102 Produits pour les lèvres
 - 3103 Autre maquillage

Description des postes des dépenses détaillées - suite

| | |
|-----------|---|
| 3104-3105 | Produits parfumés |
| 3104 | Parfum, eau de toilette, de cologne |
| 3105 | Autres produits parfumés |
| 3106-3109 | Produits capillaires |
| 3106 | Revitalisants pour cheveux |
| 3107 | Shampooings |
| 3108 | Permanentés, teintures à la maison |
| 3109 | Autres produits capillaires |
| 3110 | Produits de manucure |
| 3111 | Désodorisants personnels |
| 3112-3113 | Préparations à rasage |
| 3112 | Crème à raser, savon à barbe |
| 3113 | Produits avant et après-rasage |
| 3114 | Autres produits de toilette et de beauté |
| 3120-3121 | Produits d'hygiène buccale |
| 3120 | Pâte dentifrice |
| 3121 | Autres produits d'hygiène buccale |
| 3122 | Savon de toilette et de soins personnels |
| 3123 | Rasoirs et lames de rasoir |
| 3124 | Couches jetables |
| 3130-3131 | Articles de soins personnels électriques |
| 3130 | Articles de mise en plis électriques |
| 3131 | Autres articles électriques |
| 3140 | Autres articles et accessoires de soins personnels |
| 3150-3153 | Service de soins personnels |
| 3150-3151 | Lavage de cheveux, coupes et mise en plis |
| 3150 | Pour hommes |
| 3151 | Pour femmes |
| 3152 | Autres services capillaires |
| 3153 | Autres services de soins personnels |
| 3200-3370 | Loisirs |
| 3200-3271 | Matériel et service reliés aux loisirs |
| 3200-3208 | Matériel de sport et d'athlétisme |
| 3200 | Golf |
| 3201 | Matériel de sport à raquette |
| 3202 | Matériel de hockey sur glace (sauf patins) |
| 3203 | Patins à glace |
| 3204 | Matériel de descente de ski |
| 3205 | Matériel de ski de randonnée |
| 3206 | Pêche |
| 3207 | Matériel de conditionnement physique au foyer |
| 3208 | Autre matériel de sport et d'athlétisme |
| 3209 | Matériel de terrains de jeux (y compris piscine hors-terre) |
| 3210-3229 | Jouets, jeux et matériel pour passe-temps |
| 3210-3212 | Jouets |
| 3210 | Poupées (y compris vêtements), jouets rembourrés |
| 3211 | Véhicules-jouets, jeux de construction, etc. |
| 3212 | Autres jouets |
| 3213 | Traîneaux, toboggans, véhicules pour enfants |
| 3220-3229 | Jeux et matériel pour passe-temps |
| 3220 | Jeux et pièces électroniques |
| 3221 | Nécessaires pour travaux manuels |
| 3222 | Matériel pour travaux manuels |
| 3223 | Matériel d'artiste |
| 3224-3226 | Matériel et fournitures informatiques |
| 3224 | Ordinateurs |
| 3225 | Logiciel |
| 3226 | Fournitures informatiques |

Description des postes des dépenses détaillées - suite

| | |
|-----------|---|
| 3228-3229 | Autres jeux et matériel de loisir |
| 3228 | Autres jeux et casse-tête |
| 3229 | Autre matériel de loisir |
| 3230-3236 | Matériel et service photographiques |
| 3230-3231 | Appareils photo |
| 3230 | Appareils photo 35 millimètres |
| 3231 | Autres appareils photo |
| 3232 | Pièces et accessoires pour appareils photo |
| 3233 | Autre matériel photo. (sauf pellicule) |
| 3234-3235 | Pellicules et traitement |
| 3234 | Pellicules excluant le traitement |
| 3235 | Traitement (y compris pellicule) |
| 3236 | Autres services photographiques |
| 3240-3242 | Instruments de musique, pièces et accessoires |
| 3240 | Pianos et orgues |
| 3241 | Autres instruments de musique |
| 3242 | Pièces et accessoires |
| 3250 | Articles de collectionneurs (sauf articles d'art) |
| 3260-3262 | Matériel de camping et pique-nique (sauf BBQ) |
| 3260 | Tentes, sacs à dos et sacs de couchage |
| 3262 | Autre matériel/accessoires de camping/pique-nique |
| 3270 | Pièces et fournitures pour matériel de loisir |
| 3271 | Location, entretien et réparations |
| 3280-3298 | Véhicules de plaisance et moteurs hors-bord |
| 3280-3289 | Achats de véhicules de plaisance |
| 3280 | Bicyclettes, accessoires et pièces |
| 3281-3289 | Autres véhicules et moteurs hors-bord |
| 3281 | Roulottes |
| 3282 | Tentes-roulottes |
| 3283 | Motocyclettes |
| 3284 | Motoneiges |
| 3285 | Roulottes motorisées |
| 3286 | Campeuses |
| 3287 | Bateaux (y compris canots) |
| 3288 | Autres véhicules de récréation |
| 3289 | Moteurs hors-bord |
| 3290 | Achats d'accessoires et matériel auxiliaire |
| 3291-3298 | Utilisation de véhicules de plaisance |
| 3291 | Réparations et entretien de bicyclettes |
| 3292-3298 | Autre utilisation du véhicule |
| 3292 | Essence et autres carburants |
| 3293 | Matériel et pièces pour réparations et entretien |
| 3294 | Réparations et travaux d'entretien |
| 3295 | Primes d'assurance |
| 3296 | Frais d'immatriculation et de permis de conduire |
| 3297-3298 | Autres services d'utilisation |
| 3297 | Frais de location |
| 3298 | Autres dépenses |

Description des postes des dépenses détaillées - suite

- 3301-3318 Matériel et services de détente à la maison
 - 3301 Radio (y compris radios-horloges et radios-téléphones)
 - 3302 Éléments audio
 - 3303 Ensembles audio
 - 3304 Cassettes enregistrées et disques
 - 3305 Disques compacts
 - 3306 Cassettes vierges
 - 3307 Téléviseurs (y compris ensembles)
 - 3308 Magnétoscopes et lecteurs de disques vidéos
 - 3309 Caméras vidéo/caméscopes
 - 3310 Éléments vidéo/de télévision
 - 3311 Vidéocassettes enregistrées
 - 3312 Vidéocassettes vierges
 - 3313 Autre matériel de détente au foyer
 - 3314 Pièces achetées séparément
 - 3315 Location de vidéocassettes enregistrées
 - 3316 Location d'autre matériel de détente au foyer
 - 3317 Travaux d'entretien et de réparation
 - 3318 Autres services matériel/fournitures de détente au foyer
- 3320-3370 Services de loisir
 - 3320-3326 Spectacles sur scène
 - 3320 Présentation de films
 - 3321-3324 Événements sportifs (comme spectateur)
 - 3321 Football
 - 3322 Hockey
 - 3323 Baseball
 - 3324 Autres événements sportifs
 - 3325 Spectacles sur scène (par exemple concerts)
 - 3326 Télédistribution (câble)
- 3330-3351 Utilisation des services récréatifs
 - 3330-3338 Abonnements, droits pour des clubs, etc.
 - 3330 Golf
 - 3331 Quilles
 - 3333 Ski
 - 3334 Sports à raquette
 - 3335 Studios de culture physique et associations récréatives
 - 3337 Autres établissements et services sportifs
 - 3338 Autres établissements et services récréatifs
 - 3340-3349 Droits pour usage unique
 - 3340 Golf
 - 3341 Quilles
 - 3343 Ski
 - 3344 Sports à raquette
 - 3345 Studios de culture physique et associations récréatives
 - 3347 Autres établissements et services sportifs
 - 3348 Machines à sous, etc.
 - 3349 Autres établissements et services récréatifs
 - 3350 Camps pour enfants
 - 3351 Droits d'entrée-musées, expositions, etc.
- 3360-3361 Voyages organisés
 - 3360 Frais de voyages comprenant les repas
 - 3361 Frais de voyage ne comprenant pas les repas
 - 3362 Visites touristiques et excursions de groupe
 - 3370 Autres services récréatifs
- 3380-3386 Matériel de lecture et autres imprimés
 - 3380 Journaux

Description des postes des dépenses détaillées - suite

- 3381-3382 Revues et périodiques
 - 3381 Abonnements payés en 1992
 - 3382 Achetés au numéro
- 3383-3384 Livres et brochures (sauf scolaires)
 - 3383 Livres de poche
 - 3384 Livres à couverture rigide
 - 3385 Cartes, partitions et autres imprimés
 - 3386 Services de reproduction, frais, amendes de bibliothèque
- 3390-3400 Éducation
- 3390-3392 Fournitures
 - 3390 Maternelle, prématernelle, primaire et secondaire
 - 3392 Postsecondaire
- 3393-3395 Manuels
 - 3393 Maternelle, prématernelle, primaire et secondaire
 - 3395 Postsecondaire
- 3396-3398 Frais de scolarité
 - 3396 Maternelle, prématernelle, primaire et secondaire
 - 3398 Postsecondaire
 - 3399 Autres cours (sauf cours de conduite)
 - 3400 Autres services d'éducation
- 3500-3515 Produits du tabac et boissons alcoolisées
- 3500-3503 Produits du tabac et articles de fumeurs
 - 3500 Tabac
 - 3501 Cigares et produits similaires
 - 3502 Cigarettes
 - 3503 Allumettes et autres articles de fumeurs
- 3510-3515 Boissons alcoolisées
- 3510-3512 Servies dans des établissements licenciés
 - 3510 Bière
 - 3511 Vin et cidre
 - 3512 Spiritueux
- 3513-3515 Achetées au magasin
 - 3513 Bière
 - 3514 Vin et cidre
 - 3515 Spiritueux
- 3600-3612 Divers
 - 3600 Intérêt sur prêts personnels
- 3601-3602 Dépenses sur autre propriété
 - 3601 Intérêt
 - 3602 Autres frais n.d.a.
 - 3603 Honoraires d'avocat et de notaire n.d.a.
 - 3604 Services financiers: bancaires, conseils, etc.
 - 3605 Cotisations syndicales et professionnelles
 - 3606 Contrib. et cotisations, clubs sociaux, etc.
 - 3607 Billets de loteries organisées par l'État
 - 3608 Autres billets de loterie et de tombola
 - 3609 Dépôts perdus, amendes, argent perdu, etc.
 - 3610 Outils et matériel achetés pour le travail
 - 3611 Autres: services divers
 - 3612 Autres articles divers
- 1000-3612 Consommation courante totale
- 3700-3703 Impôts personnels
 - 3700 Impôt sur le revenu de 1992
 - 3701 Impôt payé en 1992: revenu touché avant 1992
 - 3702 Autres impôts personnels
 - 3703 Remboursement d'impôts

Description des postes des dépenses détaillées - suite

- 3710-3716 Sécurité
 - 3710 Primes d'assurance sur la vie
 - 3711 Contrats de rentes
 - 3713 Contributions à l'assurance-chômage
- 3714-3716 Cotisations à des caisses de retraite ou de pension
 - 3714 Régime de pension du Canada/rentes du Québec
 - 3715 Autres caisses de retraite gouvernementales
 - 3716 Autres (sauf REER)
- 3720-3724 Dons et contributions
 - 3720-3722 Personnes n'appartenant pas au ménage
 - 3720-3721 Dons et contributions en argent
 - 3720 Personnes vivant au Canada
 - 3721 Personnes vivant à l'étranger
 - 3722 Autres dons par exemple: fleurs, vêtements, jouets
 - 3723-3724 Organismes philanthropiques
 - 3723 Institutions religieuses
 - 3724 Autres organismes philanthropiques
- 1000-3724 Dépenses totales
- 3800-3855 Valeur totale des biens non achetés
- 3800-3830 Valeur des aliments non achetés
 - 3800 Produits à la maison pour le ménage
 - 3820 Produits de la ferme pour le ménage
 - 3830 Reçus comme partie du salaire
 - 3840 Valeur d'autres biens de la ferme pour ménage
- 3850-3855 Valeur des cadeaux reçus
 - 3850 Meubles
 - 3851 Articles et accessoires ménagers
 - 3852 Matériel de détente au foyer
 - 3853 Autres biens ménagers durables
 - 3854 Vêtements
 - 3855 Autres cadeaux non monétaires
- Éléments de la variation nette de l'avoir
- 3900 Régime enregistré d'épargne-retraite
- Placements dans le logement
 - 3901 Changement du capital hypothécaire sur les logements
- 3902-3904 Ajouts, rénovations, etc. à la maison
 - 3902 Ajouts
 - 3903 Rénovations et modifications
 - 3904 Pose de matériel et d'accessoires
- Renseignements divers sur l'habillement 1992
 - 4150 Dépenses d'habillement - époux (sur tableaux "couples mariés" seulement)
 - 4151 Dépenses d'habillement - épouse (sur tableaux "couples mariés" seulement)
- Logement occupé au 31 décembre, 1992
 - Genre de logement
 - 4200 Maison individuelle
 - 4201 Maison jumelée ou double
 - 4202 Maison en rangée
 - 4204 Duplex

Description des postes des dépenses détaillées - suite

- 4205-4206 Appartement
 - 4205 Appartement: 5 étages ou plus
 - 4206 Appartement: moins de 5 étages
 - 4207 Hôtel, maison de chambres, camp
 - 4208 Maison mobile
 - 4209 Autre genre de logement
 - 4210 Condominium légalement enregistré
- Mode d'occupation
 - 4220 Possédé sans hypothèque
 - 4221 Possédé avec hypothèque
 - 4222 Loué
 - 4223 Loyer gratuit
- Changement de logement en 1992 et:
 - 4230 Aucun changement du mode d'occupation
 - 4231 Changement du mode d'occupation: propriétaire à locataire
 - 4232 Changement du mode d'occupation: locataire à propriétaire
- Location du logement principal en 1992
 - Services et installations compris dans le loyer
 - 4240 Meubles et accessoires d'ameublement
 - 4241 Électricité
 - 4242 Chauffage
 - 4243 Eau
 - 4244 Stationnement (intérieur et extérieur)
 - 4245 Climatisation
 - 4246 Piscine
 - 4247 Télédistribution
 - 4248 Autres services
- Articles possédés par les propriétaires et locataires
 - Gros appareils ménagers au 31 décembre
 - 4250 Climatiseurs, humidificateurs et déshumidificateurs d'appartement
 - 4252 Réfrigérateurs et réfrigérateurs-congélateurs
 - 4253 Congélateurs
 - 4254 Fourneaux de cuisine et cuisinières
 - 4256 Fours à micro-ondes et à convection
 - 4257 Barbecue au gaz
 - 4258 Machines à laver
 - 4259 Sécheuses
 - 4261 Aspirateurs et autres appareils de nettoyage
 - 4262 Lave-vaisselle automatiques
 - 4263 Machines à coudre électriques
 - Véhicules moteurs et moteurs hors-bord
 - 4271 Automobiles et camions au 31 décembre 1992
 - 4272 Roulottes - à un moment en 92
 - 4273 Tentés-roulottes - à un moment en 92
 - 4274 Motocyclettes - à un moment en 92
 - 4275 Motoneiges - à un moment en 92
 - 4276 Roulottes motorisées - à un moment en 92
 - 4277 Campeuses - à un moment en 92
 - 4278 Bateaux (et canots) - à un moment en 92
 - 4279 Autres véh. récréatifs - à un moment en 92
 - 4280 Moteurs hors-bord - à un moment en 92
- Matériel de détente au foyer au 31 décembre
 - 4284 Radios (y compris radios-horloges et radios-téléphones)
 - 4285 Éléments audio
 - 4286 Ensembles audio
 - 4287 Téléviseurs (y compris ensembles)
 - 4288 Magnétoscopes et lecteurs de disques vidéos

Description des postes des dépenses détaillées - suite

- 4289 Caméras vidéo/caméscopes
- 4290 Ordinateurs au 31 décembre
- 4291 Propriétaires de maison de villégiature (en 1992)
Nombre de chiens ou chats au 31 décembre
- 4292 Chiens
- 4293 Chats
Ménages ayant chiens ou chats au 31 décembre
- 4294 Aucun chat ou chien
- 4295 Un chien
- 4296 Deux chiens ou plus
- 4297 Un chat
- 4298 Deux chats ou plus
- 4299 Des chiens et des chats
Principale source de revenu
- 4324 Salaires et traitements
- 4325 Revenu provenant d'un emploi autonome
- 4326 Revenu de placement
- 4327 Paiements de transferts gouvernementaux
- 4328 Divers
Renseignements divers sur le revenu
- 4330 Revenu avant impôt de l'époux (sur tableaux "couples mariés" seulement)
- 4331 Revenu avant impôt de l'épouse (sur tableaux "couples mariés" seulement)
- 4340 Personnes-semaines travaillées à temps plein
- 4341 Personnes-semaines travail à temps partiel
- 4510-4557 Ajouts, rénovations et pose de matériel et d'accessoires
- 4510-4519 Ajouts
- 4510-4514 Contrat et main-d'oeuvre
- 4510 Rallonge à la charpente
- 4511 Garages et abris d'auto
- 4512 Piscines creusées
- 4513 Clôtures, patios, allées
- 4514 Aménagement paysager
- 4515-4519 Coûts des matériaux seulement
- 4515 Rallonge à la charpente
- 4516 Garages et abris d'auto
- 4517 Piscines creusées
- 4518 Clôtures, patios, allées
- 4519 Aménagement paysager
- Ajouts - totaux
- 4520-4524 Coût du contrat, main-d'oeuvre et matériel
- 4520 Rallonge à la charpente
- 4521 Garages et abris d'auto
- 4522 Piscines creusées
- 4523 Clôtures, patios, allées
- 4524 Aménagement paysager
- 4530-4535 Rénovations et modifications
- 4530-4532 Contrat et main-d'oeuvre
- 4530 Extérieur et intérieur
- 4531 Extérieur seulement
- 4532 Intérieur seulement
- 4533-4535 Coûts des matériaux seulement
- 4533 Extérieur et intérieur
- 4534 Extérieur seulement
- 4535 Intérieur seulement

Description des postes des dépenses détaillées - fin

- Rénovations et modifications - totaux
- 4536-4538 Coût du contrat, main-d'oeuvre et matériel
 - 4536 Extérieur et intérieur
 - 4537 Extérieur seulement
 - 4538 Intérieur seulement
- 4540-4551 Pose de matériel et d'accessoires
- 4540-4545 Contrat et main-d'oeuvre
 - 4540 Garnitures de plomberie
 - 4541 Appareils de chauffage ou climatisation
 - 4542 Appareils électriques
 - 4543 Appareils encastrés
 - 4544 Moquette (tapis "plein-parquet")
 - 4545 Autres articles posés
- 4546-4551 Coûts des matériaux seulement
 - 4546 Garnitures de plomberie
 - 4547 Appareils de chauffage ou climatisation
 - 4548 Appareils électriques
 - 4549 Appareils encastrés
 - 4550 Moquette (tapis "plein-parquet")
 - 4551 Autres articles posés
- Pose de matériel et d'accessoires - totaux
- 4552-4557 Coût du contrat, main-d'oeuvre et matériel
 - 4552 Garnitures de plomberie
 - 4553 Appareils de chauffage ou climatisation
 - 4554 Appareils électriques
 - 4555 Appareils encastrés
 - 4556 Moquette (tapis "plein-parquet")
 - 4557 Autres articles posés
- Automobiles et camions
- 4920 Nombre possédés au 31 décembre 1992
- Matériel de détente au foyer
- Nombre d'appareils possédés au 31 décembre 1992
- 5011 Radios (y compris radios-horloges et radios-téléphones)
- 5012 Éléments audio
- 5013 Ensembles audio
- 5016 Téléviseurs (y compris ensembles)
- 5017 Magnétoscopes et lecteurs de disques vidéo
- 5018 Caméras vidéo/caméscopes
- 5019 Ordinateurs

Partie 3

GUIDE DE L'UTILISATEUR

MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE

L'échantillon

L'Enquête de 1992 sur les dépenses des familles visait les régions urbaines et rurales des 10 provinces, ainsi que les villes de Whithorse et de Yellowknife. Comme dans le cas de programmes antérieurs, l'échantillon de l'enquête de 1992 a été prélevé à même la base de sondage de l'Enquête sur la population active¹. Le choix de l'échantillon s'est fait en deux grandes étapes: la sélection de grappes à partir de groupes de renouvellement préétablis de l'Enquête sur la population active dans chaque région, et la sélection de logements à l'intérieur des grappes choisies.

Les résidents des réserves indiennes, les familles des représentants officiels de pays étrangers vivant au Canada, les membres de groupes religieux ou d'autres collectivités du genre, les personnes placées en permanence en institution, par exemple les détenus de prison et les malades chroniques séjournant à l'hôpital ou dans une maison de repos étaient exclus de l'enquête. Les personnes temporairement éloignées de leur famille (par exemple, les étudiants d'université) étaient exclues parce que théoriquement on aurait recueilli les données à leur sujet auprès de leur famille. On a ainsi évité un double dénombrement.

Les données sur les ménages constitués pendant une partie de l'année seulement ont été consignées, mais exclues des totalisations des dépenses moyennes par ménage. Les ménages constitués pendant une partie de l'année seulement comprenaient des personnes qui avaient appartenu à un autre ménage pendant une partie de l'année observée, des personnes qui avaient immigré au Canada au cours de l'année observée et des Canadiens qui étaient revenus de l'étranger au cours de l'année observée.

Taux de réponse

Le taux global de réponse s'est chiffré à 73.8%. Les ménages constitués pendant une partie de l'année seulement étaient exclus du calcul du taux global de réponse pour les enquêtes antérieures, mais ils ont été inclus pour l'enquête de 1992.

Procédures de collecte

L'interviewer a d'abord dressé la liste de tous les membres du ménage à ce moment et des autres personnes qui avaient fait partie du ménage pendant l'année de référence. Ensuite, il a déterminé les personnes qui faisaient partie du ménage pendant l'année de référence ainsi que le nombre de semaines pendant lesquelles elles étaient des membres éligibles. Un questionnaire détaillé a alors été rempli pour chaque ménage.

¹ Voir la publication "Méthodologie de l'enquête sur la population active du Canada, 1984-1990", numéro 71-526 au catalogue, pour une description détaillée de la base de sondage de l'Enquête sur la population active.

L'Enquête sur les dépenses des familles vise principalement à recueillir des informations détaillées sur les dépenses non alimentaires. C'est pourquoi une seule estimation globale des dépenses alimentaires est recueillie. L'Enquête sur les dépenses alimentaires fournit des données détaillées sur les dépenses alimentaires. Cette enquête a été menée mensuellement durant l'année 1992 et les résultats sont publiés dans **Dépenses alimentaires des familles au Canada, 1992**, n° 62-554 au catalogue. Une note technique examinant les différences entre l'Enquête sur les dépenses alimentaires et l'Enquête sur les dépenses des familles intitulée "Rapprochement des renseignements tirés de l'Enquête sur les dépenses alimentaires des familles en 1992" et de l'Enquête sur les dépenses des familles en 1992 est disponible sur demande.

L'enquêté peut se souvenir assez facilement des gros articles qu'il a achetés, par exemple une voiture. Il en est de même du loyer, de l'impôt foncier et des mensualités hypothécaires. Les données concernant les autres dépenses ne sont exactes que dans la mesure où l'enquêté a pu se rappeler le détail de ses achats ou a accepté de consulter ses dossiers personnels.

L'enquête est dotée de plusieurs mécanismes qui peuvent aider les enquêtés à se rappeler leurs dépenses le plus exactement possible. D'abord, la période d'enquête correspondait à l'année civile, parce que c'est probablement la période de 12 mois dont les gens peuvent se souvenir le plus facilement. Deuxièmement, les enquêtés peuvent estimer leurs dépenses alimentaires, qui représentaient environ un huitième du budget moyen en 1992, sur une base hebdomadaire ou mensuelle. Troisièmement, les dépenses au titre de menus articles achetés à intervalles réguliers sont habituellement estimées en fonction du montant et de la fréquence des achats.

Fiabilité des estimations de l'enquête

Les estimations faites à partir d'une enquête sont sujettes à des erreurs d'échantillonnage et à des erreurs non dues à l'échantillonnage. Le plan de sondage, la méthode d'estimation, la variabilité des données et la taille de l'échantillon déterminent l'importance de l'erreur d'échantillonnage. Contrairement à l'erreur d'échantillonnage, l'erreur non due à l'échantillonnage ne peut pas être quantifiée facilement. On peut en distinguer quatre genres: l'erreur de couverture, l'erreur de réponse, l'erreur de non réponse et l'erreur de dépouillement.

NOTES ET DÉFINITIONS

Numéros de poste: Dans les tableaux statistiques de la présente publication, chaque poste de dépense ou de caractéristique est définie par un code à quatre chiffres. Lorsque deux ou plusieurs postes sont agrégés (comme dans les tableaux sommaires ainsi qu'à différents niveaux de totaux partiels dans les tableaux détaillés), les éléments des agrégats sont définis par la série de codes indiquée. Veuillez noter que ces numéros ne sont pas nécessairement les mêmes d'une année à l'autre.

Moyenne par ménage (Moy. par mén.): Les moyennes sont établies à partir de l'échantillon total, qui comprend à la fois les ménages qui ont déclaré des achats et ceux qui ne l'ont pas fait. (Voir la section "Notes techniques" pour savoir comment utiliser ces données.)

Pourcentage ne déclarant pas zéro (% ne décl. pas zéro)² : Le pourcentage des ménages ayant déclaré une dépense non nulle.

Caractéristiques des ménages

Comparabilité: L'unité d'observation pour les enquêtes antérieures à celle de 1990 était "l'unité de dépense" - un groupe de personnes qui vivent dans le même logement et qui dépendent d'un revenu commun ou mis en commun pour les principaux postes de dépense, ou encore une personne financièrement indépendante vivant seule. On a abandonné ce concept en faveur de celui de "ménages" à partir de l'enquête de 1990.

La description des postes des caractéristiques des ménages indiquée dans les tableaux statistiques n'est pas toujours comparable d'une enquête à l'autre. On s'efforce de décrire clairement les postes dans les tableaux, mais on n'a pas toujours suffisamment d'espace pour le faire. Les utilisateurs sont donc priés de revoir les définitions dans le guide de l'utilisateur pertinent avant de commencer l'analyse des données.

Ménage: Une personne ou groupe de personnes occupant un logement. Le nombre de ménages est par conséquent égal au nombre de logements occupés. La ou les personnes qui occupent un logement privé constituent un ménage privé.

Puisque l'enquête vise toute l'année civile et que plusieurs dépenses des ménages ne peuvent être attribuées individuellement, le ménage est reconstitué tel qu'il a existé pendant toute l'année et non comme il était à un moment particulier. En plus des personnes qui étaient membres du ménage pendant 52 semaines en 1992, est également inclus le temps durant lequel tout autre personne a fait partie du ménage pendant l'année.

² Cette mesure portait le titre "% décl." dans la publication de 1986 et les publication précédentes.

Âge: Age au 31 décembre. Pour une indication d'âge au niveau du ménage, voir "Âge de l'époux ou de la personne de référence". Cette dernière variable représente l'âge de l'époux dans les ménages composés d'un couple marié, ou l'âge de la personne de référence dans les autres ménages.

Ce concept n'est pas strictement comparable à "l'âge du chef" utilisé dans les enquêtes antérieures à celle de 1990. Le concept du chef était basé sur la personne désignée comme étant la personne de référence avec certains ajustements pour les personnes de référence ayant un faible revenu. L'utilisation arbitraire de l'âge de l'époux dans les ménages composés d'un couple marié nous permet de mettre à l'écart le concept du chef de ménage unique lorsque l'on procède à la dérivation de l'indicateur d'âge. Cette approche démontre une certaine continuité des données portant sur l'âge de la famille provenant des enquêtes antérieures à celle de 1990 puisque presque aucune différence dans les résultats des statistiques sur l'âge n'a été observée.

Adulte: Tout membre âgé de 16 ans ou plus.

Enfant: Dans le contexte des catégories "genre de ménage", ce terme désigne tout membre âgé de moins de 16 ans.

Dans le contexte des catégories "composition du ménage" et "âge du plus jeune enfant", le terme "enfant" comprend seulement les fils ou filles jamais mariés ainsi que les enfants en foyer nourricier de la personne de référence, peu importe leur âge.

Taille du ménage (poste): Il s'agit de la taille moyenne des ménages d'une composition précise (voir la définition de "composition du ménage"). Dans ce contexte, la taille du ménage a été définie comme le nombre d'années-personnes. On la calcule en divisant par 52 le nombre total de semaines de l'année pendant lesquelles des membres ont fait partie du ménage. De cette façon, les membres qui ont appartenu au ménage pendant une partie de l'année seulement ont été comptés comme des fractions d'années-personnes.

Taille du ménage (classification): Nombre de personnes faisant partie du ménage.

Genre de ménage: Nombre d'adultes et d'enfants dans le ménage.

Personne de référence: La personne qui est désignée sur le questionnaire comme étant le principal soutien financier du ménage. Dans les ménages où deux membres ou plus subviennent à parts égales aux besoins du ménage, n'importe lequel de ces membres peut être considéré comme la personne de référence. La personne de référence est toujours membre du ménage au 31 décembre de l'année de référence.

Époux/épouse: L'homme ou la femme d'un couple marié dont l'un des conjoints est la personne de référence du ménage.

Statut professionnel: À savoir si la personne a travaillé à temps plein ou à temps partiel, ou n'a pas travaillé au cours de l'année de référence.

Travailleur à temps plein: Toute personne ayant travaillé 49 semaines ou plus au cours de l'année de référence, dont 25 semaines ou plus à temps plein.

Travailleur à temps partiel: Toute personne ayant travaillé au cours de l'année de référence, mais pas à temps plein.

Propriétaire au 31 décembre: Ménage vivant dans un logement (grevé ou non d'une hypothèque) appartenant à un membre du ménage au 31 décembre de l'année de référence.

Composition du ménage

Ménage d'une personne: Une seule personne occupe le logement.

Ménage composé d'un couple marié: Ménage où le conjoint de la personne de référence était membre au 31 décembre de l'année de référence (Si le couple marié ne vivait pas ensemble le 31 décembre, le conjoint qui avait quitté le ménage était traité comme une "personne apparentée" pour fins de classification).

La catégorie des ménages composés d'un couple marié est subdivisée en d'autres catégories selon les autres membres présents.

Ménage composé d'un couple marié seulement: La personne de référence et son conjoint sont les seuls membres du ménage.

Ménage composé d'un couple marié avec des enfants célibataires seulement: Ménage composé seulement d'un couple marié et de leurs fils, filles ou enfants en foyer nourricier, jamais mariés (peu importe l'âge des enfants).

Autres ménages composés d'un couple marié avec des personnes apparentées seulement: Ménages ayant à leur tête un couple marié, avec au moins une personne apparentée autre que des fils, filles ou enfants en foyer nourricier, jamais mariés, où toutes les personnes sont apparentées à la personne de référence.

Ménage composé d'un couple marié avec au moins une personne non apparentée: Cette sous-catégorie de couples mariés n'est pas présentée dans le tableau sur la composition du ménage en raison de la petite taille de l'échantillon.

Un ex-conjoint pouvait être classé dans une des deux dernières catégories si l'autre conjoint était remarié au 31 décembre.

Il convient de noter que les tableaux représentant les couples mariés et qui sont décrits dans ce document n'englobent pas les ménages comportant des personnes autres que le couple marié et leurs fils et filles jamais mariés.

Famille monoparentale seulement: Ménage composé d'un seul parent et de ses fils ou filles jamais mariés.

Autres ménages composés de personnes apparentées seulement: Ménages qui n'ont pas à leur tête un couple marié et qui comprennent seulement des personnes apparentées à la personne de référence.

Autres ménages sauf autres couples mariés: Ménages qui n'ont pas à leur tête un couple marié et qui comprennent au moins une personne qui n'est pas apparentée à la personne de référence.

Certains groupes cibles de ménages: Des critères de sélection tels que l'âge, l'état matrimonial, le statut d'emploi et la présence d'enfants ont été utilisés afin de déterminer 12 groupes cibles de ménages qui sont parmi les plus dominants.

Régions métropolitaines: Les limites sont conformes aux définitions des Régions métropolitaines de recensement (RMR) et des Agglomérations de recensement (AR) de 1981. Les limites des autres villes ont été fixées conformément aux définitions dans le rapport sur la méthodologie du plan de sondage de l'Enquête sur la population active.

Ottawa comprend seulement la partie ontarienne de la RMR d'Ottawa-Hull.

17 régions métropolitaines: L'ensemble des 17 régions métropolitaines suivantes - St. John's (T.-N.), Charlottetown, Summerside, Halifax, Saint John (N.-B.), Québec, Montréal, Ottawa (partie ontarienne), Toronto, Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver et Victoria.

Taille de la région de résidence: Celle-ci est basée sur la taille de la population de la région où vivait le ménage au moment de l'enquête. Les régions urbaines ont été classifiées selon la population en 1991 de la Région métropolitaine de recensement, de l'Agglomération de recensement, ou si la région ne fait pas partie d'une de ces dernières, de la municipalité de laquelle elle fait partie (limites de 1991).

Mode d'occupation: On désigne par "propriétaires" les ménages qui, pendant toute l'année observée, ont vécu dans un logement (grevé ou non d'une hypothèque) appartenant à l'un des membres du ménage. Sont locataires les ménages qui, pendant toute l'année observée, ont loué leur logement (qu'ils aient été locataires ordinaires ou locataires sans loyer). Le terme "mode d'occupation mixte" se rapporte aux ménages qui ont loué leur logement pendant une partie de l'année et qui en ont été propriétaires le reste du temps. Les ménages sont classés en catégories selon le mode de propriété ou de location au 31 décembre de l'année de référence. On classe en plus les locataires ordinaires conformément à si oui ou non ils ont payé un loyer réduit. La catégorie "locataires sans loyer" était trop petite pour une colonne séparée, cependant ce groupe est compris dans la catégorie "ensemble des locataires".

Revenu et autres postes financiers

Revenu du ménage avant impôt: Revenu avant impôt comprend le revenu total du ménage perçu au cours de l'année civile 1992, soit le revenu brut au titre de salaires et traitements, le revenu net provenant d'un emploi autonome, le revenu au titre d'une solde ou d'indemnités militaires, le revenu brut provenant de l'hébergement de chambreurs ou de pensionnaires non apparentés à la personne de référence, le montant net des loyers, les allocations familiales, les intérêts et dividendes, les prestations de retraite, les indemnités pour accidents du travail, les prestations d'assurance-chômage, les prestations d'assistance sociale et les suppléments de revenu, les crédits d'impôt pour enfants, les crédits pour la taxe sur les produits et services, les crédits d'impôt provinciaux et les autres formes de revenu régulier.

Le concept du revenu avant impôt utilisé dans l'Enquête sur les dépenses des familles (EDFAM) est semblable à celui de l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC), sauf que lors de l'Enquête sur les dépenses des familles de 1986 ainsi que des enquêtes antérieures, les crédits pour taxes fédérale et provinciale sur les ventes ont été traités comme des impôts sur le revenu négatifs au lieu d'un revenu. Le revenu brut provenant de l'hébergement de chambreurs et de pensionnaires est utilisé dans l'EDFAM, alors que l'EFC utilise une estimation du revenu net.

Quintiles de revenu du ménage: On obtient des quintiles en classant les dossiers par ordre croissant du revenu total du ménage et en les divisant ensuite en cinq groupes de façon qu'il y ait le même nombre pondéré de dossiers dans chaque groupe.

Déciles de revenu du ménage: On utilise la même méthode que ci-dessus, sauf que les dossiers sont divisés en dix groupes égaux.

Autres rentrées monétaires: Autres rentrées d'argent ne constituant pas un revenu, notamment les héritages, les legs, les règlements forfaitaires relatifs aux polices d'assurance immobilière, d'assurance-accident et d'assurance-maladie et les dons d'argent reçus de personnes ne faisant pas partie du ménage. Les remboursements d'impôt, qui figuraient sous la rubrique "autres rentrées monétaires" lors de l'enquête de 1978, sont depuis 1982 inclus dans la section de l'impôt personnel.

Variation nette de l'actif et du passif: Variation nette de l'actif et des dettes au cours de l'année observée. L'actif comprend l'argent en banque, l'argent liquide en mains, l'argent dû au ménage, les actions et les obligations (sauf les fluctuations du cours), les produits de la vente de biens personnels, les placements immobiliers, y compris les logements et les fonds de commerce. Les dettes comprennent les billets souscrits auprès d'une banque, d'une société de crédit ou d'une compagnie d'assurance, etc., les achats à tempérament, les comptes de crédit et autres effets, les loyers, les taxes et l'impôt.

Les cotisations et les retraits se rattachant aux régimes enregistrés d'épargne-retraite figurent maintenant sous la rubrique "Variation nette de l'actif et du passif". Jusqu'à l'enquête de 1976 inclusivement, les cotisations étaient comprises dans la section de la sécurité, et les retraits dans les "autres rentrées monétaires".

Changement du capital hypothécaire sur les logements: La somme des paiements effectués au titre du principal d'un emprunt hypothécaire, moins tous les montants ajoutés au principal en 1992. Les paiements au titre du principal comprennent à la fois les versements réguliers et tout paiement forfaitaire comme ceux qui sont effectués aux dates anniversaires, au moment du renouvellement de l'emprunt ou au moment de la vente. Les montants ajoutés au principal comprennent les augmentations du principal au moment d'acheter un logement, de renouveler un emprunt hypothécaire existant ou de contracter un second emprunt hypothécaire. La variation du principal de l'emprunt hypothécaire est égale au concept utilisé dans les publications de 1984, 1986 et de 1990. Ce concept correspond à celui de l'enquête de 1982 sauf dans le cas des ménages qui ont acheté ou vendu un logement durant l'année de référence de l'enquête. Même si l'on peut ajuster les chiffres de 1982 pour tenir compte des montants ajoutés au principal au moment de l'achat, il reste quelques incohérences dans ces chiffres pour ce qui est du traitement des paiements au titre du principal au moment de la vente, ce qui rend les comparaisons exactes difficiles, sinon impossibles à ce stade-ci.

La variation du principal de l'emprunt hypothécaire peut être positive ou négative. Ce chiffre est influencé par les importants montants déclarés par un petit nombre de ménages qui ont soit contracté une hypothèque pour la première fois, soit versé une somme forfaitaire afin de rembourser le solde du capital. Pour cette raison, l'utilisateur doit agir avec prudence lorsqu'il emploie les données sur le principal de l'emprunt hypothécaire étant donné que la variation de ce chiffre est grande, par rapport à la valeur moyenne.

Ajouts, rénovations et aménagement de nouvelles installations reliés au logement: Les dépenses à ce titre sont considérées comme un placement immobilier et sont comprises dans la variation nette de l'actif et du passif.

Dépenses

Comparabilité: On a apporté des modifications importantes à la classification des dépenses d'une enquête à l'autre. Les utilisateurs doivent en tenir compte lorsqu'il s'agit de comparer les dépenses d'une année à l'autre. Un tableau intitulé "Comparaison des catégories de dépenses des familles, 1969-1992" énumère les catégories utilisées dans les enquêtes de 1969, 1974, 1978, 1982, 1984, 1986 et 1990 qui correspondent aux catégories présentées dans les tableaux titrés

Résumé des dépenses des ménages avec indication de certains détails de la publication de 1992. On peut se procurer ce document auprès de la Section des enquêtes sur les dépenses des familles.

Concepts généraux relatifs aux dépenses

1. Les cadeaux non monétaires destinés à des personnes ne faisant pas partie du ménage sont déclarés sous la rubrique des dons et non dans la catégorie pertinente de biens.
2. Les dépenses remboursées sont exclues (par exemple, employeur, voyages, dépenses couvertes par l'assurance).
3. Les dépenses d'affaires sont exclues.
4. Les articles d'ameublement et le matériel compris dans le prix des logements achetés au cours de l'année ne sont pas classés dans la catégorie pertinente de biens.
5. Les dépenses au titre des appareils ou accessoires (notamment les appareils encastrés et la moquette) sont déclarées séparément ou elles peuvent être déclarées sous les rubriques "ajouts, rénovations et modifications" ou "réparations et travaux d'entretien", si elles ont été engagées dans le cadre de travaux de plus grande envergure.
6. L'enquête englobe d'autres catégories globales de biens et services (par exemple les voyages, où sont combinés transport et hébergement), avec ou sans autres services comme les repas, les hôtels avec repas compris ("formule de repas" et "demi-pension").
7. Sauf pour les hypothèques, l'intérêt sur les emprunts n'est pas classé dans la catégorie pertinente de biens et services. Il est déclaré séparément sous la rubrique de l'intérêt sur les emprunts personnels.
8. L'enquête vise tous les biens et services reçus en 1992, qu'ils aient été payés avant 1992 ou qu'ils doivent l'être après 1992 (par exemple, les versements à tempérament). Les emprunts contractés pour faire des achats ainsi que les factures non payées sont pris en compte dans la variation de l'actif et du passif.
9. Les catégories de dépense englobent la taxe sur les produits et services, la taxe provinciale de vente au détail, les pourboires, les droits de douane et tout autre taxe ou frais additionnel.
10. L'enquête prend en compte le montant de la franchise dans les cas où un règlement d'assurance a servi à faire réparer ou à remplacer des biens.
11. Sauf dans le cas des biens immobiliers, le montant des dépenses représente le coût total après la remise pour échange.
12. Les ventes distinctes de biens, sauf dans le cas des véhicules, sont considérées comme une variation de l'avoir.

Solde du compte: Désigne la différence entre les rentrées d'argent et les déboursés. Les rentrées englobent le revenu total, les autres recettes monétaires et les postes débiteurs de la variation financière (baisse de l'avoir et accroissement des dettes). Les déboursés comprennent les dépenses totales et les postes créditeurs de la variation financière (accroissement de l'avoir et baisse des dettes).

Aliments achetés au magasin et aliments achetés au restaurant: ("Aliments préparés à la maison" et "aliments consommés dans des restaurants" étaient les termes utilisés dans la publication de 1978 et celles qui l'ont précédée.) Les magasins comprennent les établissements de vente d'aliments congelés, les comptoirs de produits agricoles en plein air et tous les autres établissements qui ne sont pas des établissements de service. Les restaurants comprennent les comptoirs de rafraîchissements, les casse-croûte, les distributeurs automatiques, les cantines mobiles, les traiteurs et les vendeurs de café.

Loyer: Montant net du loyer versé par le ménage, déduction faite des frais imputables à une activité commerciale dans le logement. La sous-location à des personnes qui n'étaient pas membres du ménage n'a cependant fait l'objet d'aucune rectification, mais les remises ont donné lieu à un rajustement.

Propriétaire - Entretien, réparations et remplacements: Coût du contrat et de la main-d'oeuvre, et coût des matériaux seulement pour tous genres d'entretien, de réparations et de remplacements. Comprend toutes les dépenses de ce genre imputées au logement incluant celles pour les appareils encastrés et les autres appareils et accessoires. Les frais d'aménagement de pièces supplémentaires, de rénovation et d'installation de nouveaux éléments sont considérés comme un accroissement de l'avoir et sont indiqués séparément.³ Certains changements importants ont été apportés lors de la conception du questionnaire de 1982, de sorte que la comparaison entre les données de 1978 et celles des enquêtes subséquentes s'est trouvée affectée.

Impôt foncier: Il s'agit du montant facturé, avant toute remise de la municipalité ou avant toute déduction aux fins de l'impôt sur le revenu. Les frais de services spéciaux (par exemple, l'enlèvement des ordures, les égouts, etc.) et d'amélioration locale ainsi que le service d'eau sont inclus s'ils font partie du compte d'impôts fonciers. Les impôts fonciers compris dans les frais de copropriété sont exclus.

Assurances-locataire et propriétaire: Primes versées en 1992 pour des assurances contre les incendies et des assurances tous risques. Les primes payées pour une période plus longue que l'année observée n'ont pas été réparties. Avant l'enquête de 1982, la portion de l'assurance-locataire et propriétaire qui couvrait les meubles et les appareils était incluse dans les articles d'ameublement et articles ménagers.

³ Une série annuelle de données sur les dépenses de réparation et de rénovation des ménages basées sur l'Enquête sur la réparation et la rénovation du logement est disponible. Voir la publication "Dépenses sur les réparations et rénovations effectuées par les propriétaires de logement au Canada", numéro 62-201 au catalogue.

Intérêt hypothécaire: Intérêt sur les hypothèques et les emprunts relatifs aux logements appartenant à l'occupant. Comme le remboursement du capital pendant l'année observée n'est pas considéré comme une dépense, on l'a exclu des dépenses de logement et des dépenses totales, mais on l'a compté dans la variation nette de l'actif et du passif.

Eau: Il s'agit du montant facturé pour l'eau et de tous les frais additionnels relatifs aux égouts (y compris les services de pompage des égouts) qui ne sont pas compris dans les impôts fonciers.

Hébergement des voyageurs: Si les repas étaient compris dans le prix, leur coût a été indiqué ici et non avec les aliments. Cette rubrique ne comprend pas l'hébergement qui faisait partie d'un voyage organisé.

Gros appareils ménagers: Prix d'achat net, après déduction de la valeur de reprise et des remises. Cette rubrique ne comprend pas les appareils encastrés ni les appareils inclus dans l'achat d'un logement.

Habillement: Comme pour les autres biens, les dons reçus de personnes ne faisant pas partie du ménage ou faits à des personnes ne faisant pas partie du ménage sont exclus. Voir "Dons". Il faut aussi noter que les achats de vêtements pour enfants effectués par des membres du ménage qui attendaient la naissance d'un enfant qui n'était pas membre du ménage au 31 décembre 1992 ne sont pas inclus dans l'habillement, mais qu'ils font partie de la somme déclarée pour les dons. Les couches jetables ne sont pas incluses dans les vêtements pour enfants mais dans les soins personnels.

Achat d'un véhicule: Prix d'achat net, y compris le prix du matériel, des accessoires et des garanties supplémentaires achetés au moment de l'achat du véhicule, après déduction de la valeur de remise et des ventes distinctes.

Utilisation d'un véhicule: Les dépenses d'utilisation sont rectifiées pour ne tenir compte que de l'utilisation faite pour le ménage.

Soins de santé - Frais directs payés par le ménage: Soins médicaux, ophtalmiques, dentaires, hospitaliers, infirmiers, etc., non couverts par un régime d'assurance.

Matériel de détente à la maison: Prix d'achat net, après déduction de la valeur de reprise et des remises.

Voyages organisés: Voyages dont le prix comprend au moins le transport et l'hébergement.

Impôts personnels: Il s'agit de la somme des impôts sur le revenu payés en 1992 sur les revenus de 1992 et des années antérieures plus les autres impôts personnels (impôts sur les dons, taxes scolaires de Terre-Neuve, etc.) moins les remboursements d'impôts sur le revenu sauf les crédits d'impôts fédéraux pour enfants, les crédits pour la taxe sur les produits et services et les crédits d'impôts provinciaux. Ces crédits sont ajoutés au revenu.

Sécurité: Primes d'assurance-vie, cotisations à la sécurité sociale, à des régimes de retraite publics ou privés et autres postes de dépenses du même genre. Aux fins de certaines analyses, quelques-unes de ces dépenses peuvent être considérées comme des épargnes, quoique le rapport entre les déboursés et l'accroissement de l'épargne ne soit pas facile à établir.

Dons: L'argent et la valeur monétaire des cadeaux faits à des personnes ne faisant pas partie du ménage. Les dons en argent reçus de personnes n'appartenant pas au ménage sont pris en compte dans les "autres rentrées monétaires". Veuillez noter que les pensions alimentaires sont incluses dans cette catégorie. La valeur des autres cadeaux reçus n'est pas prise en compte, mais les données sont présentées par grande catégorie de biens dans ces tableaux.

Consommation courante totale: Dépenses effectuées au cours de l'année observée au titre des postes suivants: aliments, logement, entretien ménager, articles et accessoires d'ameublement, habillement, transport, soins de santé, soins personnels, loisirs, matériel de lecture, éducation, produits du tabac et boissons alcoolisées, et un groupe de dépenses diverses. Les biens durables, tels les voitures et l'équipement ménager, font partie des articles de consommation courante. Les variations de l'avoir propre, telles que l'achat ou la vente d'un logement, entrent dans la rubrique "variation nette de l'actif et du passif". On a rectifié les dépenses des ménages de façon à en exclure le montant imputable aux biens utilisés partiellement pour les affaires (comme le logement ou les automobiles). Les taxes de vente, la taxe d'accise, la taxe sur les automobiles et l'impôt foncier figurent dans les dépenses de consommation relatives au produit ou au service auquel ils s'appliquent. La règle générale adoptée en ce qui concerne les subventions a été que chaque répondant devait déclarer ses paiements entiers au titre du loyer, de l'hypothèque et d'autres biens et services, même si les paiements étaient réduits pour une raison ou une autre. Dans le cas où les répondants payaient le plein montant et recevaient une aide financière, cette dernière était considérée comme un revenu, comme une autre rentrée monétaire ou comme un prêt, suivant le type d'aide financière reçue.

NOTES TECHNIQUES

Pour pouvoir interpréter avec justesse les données sur les dépenses présentées dans les tableaux, il faut d'abord bien comprendre certains concepts qui sous-tendent l'Enquête sur les dépenses des familles. Vous trouverez ici une explication de ces concepts ainsi que les calculs les plus fréquents auxquels donne lieu la manipulation des données. Nous recommandons fortement aux utilisateurs de bien étudier la présente section avant d'effectuer leurs propres analyses.

Nombre estimatif de ménages

Nombre estimatif de ménages privés au 31 décembre 1992. Il s'agit de chiffres globaux qui correspondent aux sommes des poids utilisés pour la pondération des dossiers de chaque catégorie.

Comment combiner des colonnes de données dans un même tableau

En combinant des colonnes de données dans un même tableau au moyen de la technique suivante, l'utilisateur peut calculer des moyennes pour des groupes combinés de n'importe quel poste de dépenses.

On combine des colonnes en prenant les données sur le nombre estimatif de ménages pour calculer la moyenne pondérée des valeurs qui figurent dans les colonnes.

Voici comment on calcule une moyenne pour un groupe combiné:

1. On multiplie le nombre estimatif de ménages par la moyenne d'un poste pour chacune des colonnes à combiner.
2. On fait la somme des résultats.
3. On divise ensuite ce total par la somme des nombres estimatifs de ménages.

Comment calculer les dépenses globales

Pour calculer les dépenses estimatives globales au titre d'un poste particulier, l'utilisateur doit multiplier les dépenses par ménage par le nombre estimatif de ménages. Ces dépenses globales sont fondées sur un échantillon qui exclut les ménages constitués pendant une partie de l'année seulement et les personnes qui ne sont pas admissibles à l'enquête.

Comment calculer les dépenses par personne

Pour calculer les estimations des dépenses par personne pour un poste ou pour un groupe de postes de dépenses, l'utilisateur doit diviser les dépenses par la taille du ménage qui figure dans la même colonne. Lorsqu'il s'agit de comparer les estimations des dépenses par personne, l'utilisateur doit tenir compte des effets différentiels des adultes et des enfants sur les dépenses.

Comment calculer la répartition des dépenses en pourcentage

C'est en divisant les dépenses totales au titre d'un poste ou d'un groupe de postes par les dépenses totales que l'utilisateur peut obtenir la répartition en pourcentage des dépenses. Il existe cependant d'autres agrégations des dépenses, y compris celles qui excluent les paiements non discrétionnaires tels que les impôts personnels. Ces mesures pourraient peut-être convenir mieux en tant que dénominateur pour certaines fins.

Comment utiliser les données relatives au pourcentage de ménage ayant déclaré un achat donné

Les données sur les dépenses présentées dans les tableaux statistiques sont des estimations fondées sur l'échantillon total, que le ménage ait ou non déclaré avoir acheté un produit. Les données sur le pourcentage de ménages ayant déclaré un achat donné (% ne décl. pas zéro) sont présentées dans la plupart des tableaux pour que les utilisateurs puissent estimer le nombre de ménages ayant déclaré un achat et les dépenses moyennes des ménages ayant déclaré avoir acheté un article donné.

L'utilisateur peut estimer le nombre de ménages ayant déclaré un achat en multipliant le nombre estimatif de ménages donné dans une colonne par le pourcentage de ménages ne déclarant pas zéro, et en divisant par 100. Pour estimer la dépense moyenne des ménages qui ont déclaré avoir acheté un article, l'utilisateur doit diviser les dépenses moyennes par ménage par le pourcentage de ménages ne déclarant pas zéro, et multiplier par 100.

Comment utiliser les données sur la taille de l'échantillon

L'utilisateur qui compare des groupes ou des colonnes de données dans un même tableau doit tenir compte de la taille des échantillons en cause. Les différences apparentes entre les groupes de données doivent être pondérées en fonction des erreurs d'échantillonnage dues à la taille de l'échantillon. Des renseignements sur l'importance de l'erreur d'échantillonnage reliée à un poste particulier sont présentés dans le tableau sur l'erreur type dans la publication 62-555.

Pour déterminer la fiabilité des données relatives aux postes non indiqués dans le tableau sur l'erreur type, l'utilisateur peut consulter les données sur la taille de l'échantillon et sur le pourcentage de ménages n'ayant pas déclaré zéro. Des analyses ont révélé que le coefficient de variation⁴ correspondant à un poste particulier est étroitement lié au nombre de ménages ayant déclaré avoir acheté l'article en question. On a examiné la relation en effectuant une régression des coefficients de variation sur le nombre de ménages déclarant des dépenses non nulles, à partir des données de l'enquête de 1992. Il a été établi que le "meilleur modèle" pour les postes où le nombre de ménages ayant déclaré un achat était inférieur à 101 était un modèle log-log. La relation s'est avérée différente entre divers groupes de classification. Certains résultats sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

⁴ Le coefficient de variation est l'erreur type exprimée en pourcentage de l'estimé.

Tableau 1: Coefficients de variation selon le nombre de ménages déclarants

Guide de fiabilité

| Nombre de ménages de l'échantillon ayant déclaré un achat | Coefficient de variation | |
|---|--------------------------|--------------------------|
| | Province | Composition du ménage |
| | pourcentage | |
| 15 | 39 | 42 |
| 20 | 35 | 38 |
| 30 | 30 | 33 |
| 40 | 27 | 30 |
| 60 | 23 | 26 |
| 80 | 21 | 24 |
| 100 | 19 | 22 |

Les données sur les dépenses et les quantités moyennes, et le pourcentage de ménages ayant déclaré un achat donné ne figurent pas dans les tableaux pour les articles déclarés par moins de 30 ménages. Les données ainsi supprimées sont cependant retenues comme composantes d'agrégats plus élevés et plus fiables.

On peut estimer le nombre de ménages de l'échantillon ayant déclaré un achat dans une colonne donnée en multipliant le nombre de ménages dans l'échantillon dans cette colonne par le pourcentage de ménages ayant déclaré cet achat (et en divisant par 100).

PRODUITS ET SERVICES CONNEXES

Un résumé des résultats de l'Enquête sur les dépenses des familles en 1992 se trouve dans la **PUBLICATION** "Dépenses des familles au Canada, 1992", no 62-555 au catalogue.

Les tableaux détaillés qui figurent dans ce guide sont disponibles sous plusieurs formes.

Les versions détaillées ou "résumé avec indication de certains détails" des tableaux courants sont disponibles sur **PAPIER, DISQUETTE POUR ORDINATEUR PERSONNEL** ou **BANDE MAGNÉTIQUE**. Les versions détaillées sont également disponibles sur **MICROFICHE**.

DES TOTALISATIONS SPÉCIALES peuvent être produites sur mesure aux termes d'un contrat.

On a préparé une **BANDE DE MICRODONNÉES** à grande diffusion fondée sur l'enquête de 1992. Des bandes similaires fondées sur les enquêtes de 1969, 1978, 1982, 1984, 1986 et 1990 sont également disponibles.

Toutes les demandes concernant des produits dérivés de l'Enquête sur les dépenses des familles de 1992 ou des enquêtes antérieures peuvent être transmises à tout centre de consultation de Statistique Canada ou à la Section des enquêtes sur les dépenses des familles.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec la


Section des enquêtes sur les dépenses des familles
Division des enquêtes-ménages
Statistique Canada
Ottawa K1A 0T6
Téléphone: 951-9781

ou avec le centre de consultation de Statistique Canada à:

| | | | |
|----------|------------|-----------|------------|
| Halifax | (426-5331) | Regina | (780-5405) |
| Montréal | (283-5725) | Edmonton | (495-3027) |
| Ottawa | (951-8116) | Calgary | (292-6717) |
| Toronto | (973-6586) | Vancouver | (666-6391) |
| Winnipeg | (983-4020) | | |

Un service d'appel interurbain sans frais est offert, dans toutes les provinces et dans les territoires, aux **utilisateurs qui habitent à l'extérieur des zones de communication locale** des centres régionaux de consultation.

| | |
|---|-----------------------|
| Terre-Neuve, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick et Ile-du-Prince-Édouard | 1-800-565-7192 |
| Québec | 1-800-361-2831 |
| Ontario | 1-800-263-1136 |
| Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Territoires du Nord-Ouest | 1-800-563-7828 |
| Colombie-Britannique et Yukon | 1-800-663-1551 |

STATISTICS CANADA LIBRARY
BIBLIOTHEQUE STATISTIQUE CANADA

1010222811

71518
c. 2